

# Bulletin mensuel des postes et télégraphes

France. Ministère des postes. Auteur du texte. Bulletin mensuel des postes et télégraphes. 1896-10.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

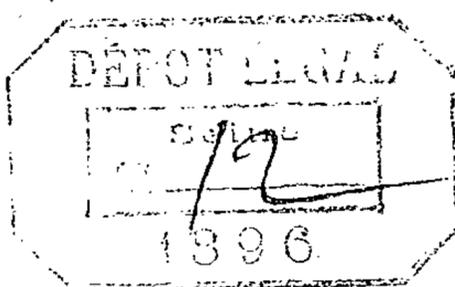
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).



# ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

OCTOBRE 1896.

## SOMMAIRE.

Pages.

Créations de bureaux de poste.....	616
ARRÊTÉ autorisant la création, à Châteaurenard-de-Provence (Bouches-du-Rhône), d'un réseau téléphonique à conversations taxées.....	619
ARRÊTÉ autorisant la création, à Saint-Remy-de-Provence (Bouches-du-Rhône), d'un réseau téléphonique à conversations taxées.....	620
ARRÊTÉ autorisant la création, à Villers-la-Faye (Côte-d'Or), d'un réseau téléphonique à conversations taxées.....	620
ARRÊTÉ autorisant la création, à Moyenmoutier (Vosges), d'un réseau téléphonique à conversations taxées.....	621
ARRÊTÉ autorisant la création, à Senones (Vosges), d'un réseau téléphonique à conversations taxées.....	621
ARRÊTÉ autorisant la création, à Carcassonne (Aude), d'un réseau téléphonique à conversations taxées.....	622
ARRÊTÉ autorisant la création, à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne), d'un réseau téléphonique à conversations taxées.....	623
ARRÊTÉ autorisant la création, à Annet (Seine-et-Marne), d'un réseau téléphonique à conversations taxées.....	623
ARRÊTÉ autorisant la création, au Mesnil-Aubry (Seine-et-Oise), d'un réseau téléphonique à conversations taxées.....	623
ARRÊTÉ autorisant la création, à Moulins (Allier), d'un réseau téléphonique à conversations taxées.....	624
ARRÊTÉ autorisant la création, à Montgeron (Seine-et-Oise), d'un réseau téléphonique à conversations taxées.....	624
ARRÊTÉ autorisant la création, à Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme), d'un réseau téléphonique à conversations taxées.....	625
ARRÊTÉ autorisant la création, à Saint-Symphorien (Indre-et-Loire), d'un réseau téléphonique à conversations taxées.....	625
ARRÊTÉ autorisant la création, à Marseillan (Hérault), d'un réseau téléphonique à conversations taxées.....	626
ARRÊTÉ autorisant la création, à Moulleau (Gironde), d'un réseau téléphonique à conversations taxées.....	626
MISE EN SERVICE de réseaux et de lignes téléphoniques.....	627
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	627
ADDITIONS et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques, par département (N° 500-43).....	630
ADDITION au Tarif des fournisseurs.....	632
MODIFICATIONS à l'Instruction générale et au Bulletin mensuel.....	632
NOMENCLATURE des bureaux autrichiens.....	632
NOMENCLATURE des bureaux britanniques.....	633
NOMENCLATURE des bureaux de poste des États-Unis.....	635

	Pages.
NOMENCLATURE des bureaux suédois.....	635
BÂTIMENTS en parlance pour les colonies et autres pays d'outre-mer.....	636
SERVICES postaux entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine, Malte et le Maroc. Tableau des services réguliers de navigation existant à la date du 1 <sup>er</sup> novembre 1896.....	638
COMPARAISON des recouvrements du mois de juillet 1896 avec ceux du mois correspondant de l'année 1895. — France.....	642
COMPARAISON des recouvrements du mois de juillet 1896 avec ceux du mois correspondant de l'année 1895. — Algérie.....	643
MODIFICATION à la Nomenclature des rues de Paris, n° 207.....	644
ANNOTATION au Carnet n° 1517.....	644
TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de septembre 1896.....	644
ADDITIONS et modifications à l'Instruction générale sur le service de la Caisse nationale d'épargne.....	645
JUGEMENT.....	645
FAITS divers.....	645
QUATORZIÈME tableau d'avancement de classe (annexe) et QUINZIÈME tableau d'avancement de classe. — Promotions.....	647
NOMINATIONS.....	647
NOMINATIONS et mutations.....	649

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU. — ORGANISATION  
DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

*Créations de recettes simples des Postes de troisième classe.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS. OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Alpes-Maritimes. ....	Lucéram.....	26 avril 1895.
Vosges.....	Attignéville.....	13 février 1896.

*Créations d'établissements de facteur receveur de l'État.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX doivent être installés.	DATES DES ARRÊTÉS. de création.
Ain.....	Farges.....	1 <sup>er</sup> juin 1895.
Savoie.....	Le Viviers.....	7 avril 1896.
Lot.....	Soturac.....	7 février 1896.
Tarn.....	Ambre.....	7 avril 1895.
Seine-et-Marne.....	Longueville.....	17 février 1896.
Indre-et-Loire.....	Perrusson.....	25 février 1896.
Isère.....	La Salle.....	18 juin 1896.
Basses-Alpes.....	Méolans (section du Martinet).....	17 février 1896.
Landes.....	Pouydesseaux.....	3 juillet 1896.
Loire-Inférieure.....	Saint-Viaud (1).....	<i>Idem.</i>
Sarthe.....	Avoise (1).....	<i>Idem.</i>

(1) Conversion de l'établissement de facteur receveur municipal existant dans la commune.

*Ouverture de recettes auxiliaires urbaines des postes.*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES BUREAUX.	DATES DE L'OUVERTURE des bureaux.
Loire-Inférieure.....	Saint-Nazaire A.....	1 <sup>er</sup> octobre 1896.
Hérault.....	Montpellier C.....	16 septembre 1896.
Loire-Inférieure.....	Nantes B.....	<i>Idem.</i>
Tarn-et-Garonne.....	Moutauban A.....	1 <sup>er</sup> octobre 1896.
Charente-Inférieure.....	Rochefort-sur-Mer A.....	<i>Idem.</i>
Indre-et-Loire.....	Tours A.....	<i>Idem.</i>
Ille-et-Vilaine.....	Rennes A.....	<i>Idem.</i>
Alger.....	Alger A (1).....	<i>Idem.</i>

(1) Recette auxiliaire municipale.

*Ouverture de recettes auxiliaires rurales des postes.*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION des BUREAUX.	DÉSIGNATION des BUREAUX D'ATTACHE.	DATE DE L'OUVERTURE des bureaux.
Hautes-Alpes.....	Saint-André-d'Embrun ..	Embrun.....	12 septembre 1896.
Ardèche.....	Saint-André-de-Cruzières.	Saint-Ambroix (Gard).....	16 septembre 1896.
Cher.....	Montigny.....	Sancerre.....	6 septembre 1896.
<i>Idem.</i> .....	Ménétréol-sous-Sancerre.	Veaugues.....	8 septembre 1896.
Indre.....	Déols.....	Châteauroux.....	16 septembre 1896.
Corse.....	Canari (1).....	Monza.....	20 septembre 1896.
Loiret.....	Corquilleroy.....	Montargis.....	16 septembre 1896.
<i>Idem.</i> .....	Saint-Jean-de-la-Ruelle..	Orléans R. P.....	<i>Idem.</i>
Maine-et-Loire.....	Murs.....	Les Ponts-de-Cé.....	10 septembre 1896.
<i>Idem.</i> .....	Bouzillé.....	Liré.....	11 septembre 1896.
Basses-Pyrénées.....	Anglet.....	Bayonne.....	<i>Idem.</i>
Rhône.....	Bron.....	Villeurbanne.....	21 septembre 1896.
<i>Idem.</i> .....	Vaulx-en-Velin.....	<i>Idem.</i> .....	14 octobre 1896.
Vosges.....	Rouceux.....	Neufchâteau.....	16 septembre 1896.
Charente-Inférieure.....	Saint-Romain-de-Benet ..	Saujon.....	18 septembre 1896.
Bouches-du-Rhône.....	Roquesfort ..	Aubagne.....	5 septembre 1896.
<i>Idem.</i> .....	Carri-le-Rouet.....	Martignes.....	3 septembre 1896.
Gard.....	Fourques.....	Arles (Bouches-du-Rhône)...	7 septembre 1896.
Alpes-Maritimes.....	Valdeblère.....	Saint-Sauveur-sur-Tinée.....	16 septembre 1896.
Basses-Alpes.....	La Bréole.....	Saint-Vincent-du-Lauzet.....	1 <sup>er</sup> octobre 1896.
<i>Idem.</i> .....	La Palud.....	Moustiers-Sainte-Marie.....	16 septembre 1896.
Loire-Inférieure.....	Le Landreau.....	Le Loroux-Bottereau.....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Escoubiac.....	Guérande.....	<i>Idem.</i>
Yonne.....	Accolay.....	Vermenton.....	<i>Idem.</i>
Ille-et-Vilaine.....	Guipry.....	Messac.....	21 septembre 1896.
Isère.....	Saint-Quentin-Fallavier ..	La Verpillière.....	<i>Idem.</i>
Eure.....	Villiers-en-Désauvres.....	Bucil.....	1 <sup>er</sup> octobre 1896.
Haute-Vienne.....	Beaune.....	Limoges R. P.....	10 septembre 1896.
<i>Idem.</i> .....	Condat.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
Corrèze.....	Troche.....	Vigeois.....	16 septembre 1896.
Loir-et-Cher.....	Pierrefitte.....	Nouan-le-Fuzelier.....	<i>Idem.</i>
Tarn-et-Garonne.....	Saint-Sardos.....	Mas-Grenier.....	1 <sup>er</sup> octobre 1896.
Haute-Saône.....	Plancher-Bas.....	Champagney.....	16 septembre 1896.
Hautes-Pyrénées.....	Nestier.....	Saint-Laurent-de-Neste.....	1 <sup>er</sup> octobre 1896.
Aveyron.....	Lapanouse.....	Sévérac.....	16 septembre 1896.
Cantal.....	Saint-Saturnin.....	Ségur.....	1 <sup>er</sup> octobre 1896.
<i>Idem.</i> .....	Saint-Simon.....	Aurillac R. P.....	<i>Idem.</i>
Nièvre.....	Challuy.....	Nevers R. P.....	26 septembre 1896.

(1) Conversion du bureau auxiliaire de poste du type de 1887.

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION des BUREAUX.	DÉSIGNATION des BUREAUX D'ATTACHE.	DATE DE L'OUVERTURE des bureaux.
Tarn.....	Ambialet.....	Villefranche.....	10 octobre 1896.
Isère.....	Jallieu.....	Bourgoin.....	1 <sup>er</sup> octobre 1896.
Meuse.....	Euville.....	Commercy.....	10 octobre 1896.
Oise.....	Margny-lès-Compiègne..	Compiègne.....	16 octobre 1896.
Meuse.....	Mouzay.....	Stenay.....	<i>Idem.</i>
Creuse.....	Betête.....	Genouillat.....	<i>Idem.</i>
<i>Idem</i> .....	S <sup>t</sup> -Agnant-de-Versilhat..	La Sonterroine.....	<i>Idem.</i>
Côtes-du-Nord.	Plélo.....	Châtelaudren.....	<i>Idem.</i>
Ariège.....	Carla-Bayle (1).....	Le Fossat.....	6 octobre 1896.
Rhône.....	Odenas (1).....	Belleville-sur-Saône.....	25 septembre 1896.
Landes.....	Vielle-Saint-Girons (1)..	Laxe.....	12 octobre 1896.
Tarn.....	Trébas (1).....	Alban.....	20 septembre 1896.
Orne.....	La Perrière (1).....	Pervençères.....	11 septembre 1896.
Hérault.....	Saint-Felix-de-Lodez (1).	Clermont-PHérault.....	21 septembre 1896.

(1) Recette auxiliaire municipale.

*Bureaux auxiliaires du type de 1887 ayant reçu l'extension d'attributions  
prévue par l'arrêté du 16 octobre 1895.*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION des BUREAUX.	DÉSIGNATION des BUREAUX D'ATTACHE.	DATE À LAQUELLE le nouveau service a fonctionné.
Maine-et-Loire.....	Mozé.....	Les Ponts-de-Cé.....	14 septembre 1896.
Morbihan.....	Mohon.....	La Trinité.....	25 septembre 1896.
Charente-Inférieure..	Pontailiac.....	Royan.....	14 septembre 1896.
Manche.....	Milly.....	Saint-Hilaire-du-Harcouët..	<i>Idem.</i>
Landes.....	Uza.....	Lit-et-Mixte.....	21 septembre 1896.
Oise.....	Roye-sur-Matz.....	Lassigny.....	1 <sup>er</sup> octobre 1896.
Rhône.....	Thurins.....	Vaugneray.....	26 septembre 1896.
Basses-Alpes.....	Rougon.....	Castellane.....	1 <sup>er</sup> octobre 1896.
Vaucluse.....	Malemort.....	Saint-Didier.....	<i>Idem.</i>
Doubs.....	Les Fourgs.....	Pontarlier.....	20 septembre 1895.
Marne.....	Moslins.....	Avize.....	1 <sup>er</sup> octobre 1896.
<i>Idem</i> .....	Vienna-la-Ville.....	Vienna-le-Château.....	<i>Idem.</i>
Seine-et-Marne.....	Échouboulains.....	Valence-en-Brie.....	<i>Idem.</i>
Oise.....	Conchy-les-Pots.....	Ressons.....	<i>Idem.</i>
Landes.....	Trensacq.....	Labouheyre.....	26 septembre 1896.
Charente.....	La Poudrerie-d'Angou- lême.....	Angoulême.....	1 <sup>er</sup> octobre 1896.
Meurthe-et-Moselle..	Gondrecourt-Aix.....	Norroy-le-Sec.....	<i>Idem.</i>
Aisne.....	Pontavert.....	Berry-au-Bac.....	<i>Idem.</i>
<i>Idem</i> .....	Vigneux.....	Montcornet.....	<i>Idem.</i>
Charente.....	Montboyer.....	Chalais.....	<i>Idem.</i>
Isère.....	Auberives.....	Pont-en-Royans.....	16 octobre 1896.
<i>Idem</i> .....	Brignoud.....	Villars-Bonnot.....	5 octobre 1896.
<i>Idem</i> .....	Rioupéroux.....	Bourg-d'Oisans.....	<i>Idem.</i>
Aude.....	Mas-Saintes-Puelles.....	Castelnaudary.....	1 <sup>er</sup> octobre 1896.
Allier.....	Gipey.....	Noyant.....	<i>Idem.</i>
Gard.....	La Levade.....	La Grand'Combe.....	5 octobre 1896.
Haute-Loire.....	Saint-Privat-d'Allier.....	Monistrol-d'Allier.....	26 octobre 1896.
<i>Idem</i> .....	Saint-Front.....	Fay-le-Froid.....	5 octobre 1896.
Aube.....	Villemoiron.....	Saint-Mards-en-Othe.....	16 octobre 1896.
Charente-Inférieure..	Châtelailhon.....	Angoulins.....	9 octobre 1896.
Nord.....	Hellennes-lès-Lille.....	Lille R. P.....	16 octobre 1896.
Doubs.....	Charmauvillers.....	Gemois.....	<i>Idem.</i>
Ardèche.....	Rochessauve.....	Chomérae.....	<i>Idem.</i>

Par arrêté du 7 août 1896, le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes a autorisé, sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes, la conversion en recette composée des Postes et des Télégraphes de quatrième classe de la recette simple de première classe de Rambervillers (Vosges).

Par décision du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes, en date du 14 septembre 1896, le bureau existant à Saint-Georges-de-Luzençon (Aveyron) prendra, à l'avenir, la dénomination de Saint-Georges-de-Luzençon.

Par décision du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes, en date du 14 septembre 1896, le bureau existant à Marseille-les-Crottes prendra la dénomination de Marseille-Saint-Louis, à partir du jour de son transfert dans le quartier Saint-Louis.

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État, M. le Ministre a décidé, à la date de 29 septembre, la création d'une distribution auxiliaire de l'État à Turgot, commune du Rio-Salado (Oran).

Par décision du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes, en date du 2 octobre 1896, le bureau existant à Saint-Just-près-Chomélix (Haute-Loire) prendra, à l'avenir, la dénomination de Bellevue-la-Montagne.

La recette auxiliaire urbaine municipale des postes de Marseille, cours du Chapitre A, rattachée à la recette composée de Marseille, boulevard National, de création récente, prendra désormais la dénomination de Marseille, boulevard National A.

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État, M. le Ministre a décidé, à la date du 19 octobre :

1° La conversion en recette simple des Postes de 3<sup>e</sup> classe de l'établissement de facteur-receveur de l'État de Fort-de-l'Eau (Alger);

2° La création d'un établissement de facteur-receveur de l'État à Bouinan (Alger).

---

*ARRÊTÉ ministériel autorisant la création, à Châteaurenard-de-Provence (Bouches-du-Rhône), d'un réseau téléphonique à conversations taxées.*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu le décret du 5 septembre 1895;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique à conversations taxées est autorisée à Châteaurenard-de-Provence (Bouches-du-Rhône).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée à un périmètre circulaire de 1,500 mètres de rayon à compter du poste central téléphonique.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 14 août 1896.

HENRY BOUCHER.

*ARRÊTÉ ministériel autorisant la création, à Saint-Remy-de-Provence (Bouches-du-Rhône), d'un réseau téléphonique à conversations taxées.*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,  
Vu la loi du 16 juillet 1889;  
Vu le décret du 5 septembre 1895;  
Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique à *conversations taxées* est autorisée à *Saint-Remy-de-Provence* (Bouches-du-Rhône).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée à un périmètre circulaire de 1,500 mètres de rayon à compter du poste central téléphonique.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 14 août 1896.

HENRY BOUCHER.

---

*ARRÊTÉ ministériel autorisant la création, à Villers-la-Faye (Côte-d'Or), d'un réseau téléphonique à conversations taxées.*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,  
Vu la loi du 16 juillet 1889;  
Vu le décret du 5 septembre 1895;  
Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique à *conversations taxées* est autorisée à *Villers-la-Faye* (Côte-d'Or).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée à un périmètre circulaire de 1,500 mètres de rayon à compter du poste central téléphonique.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 17 août 1896.

HENRY BOUCHER.

*ARRÊTÉ ministériel autorisant la création, à Moyenmoutier (Vosges),  
d'un réseau téléphonique à conversations taxées.*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu le décret du 5 septembre 1895;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique à conversations taxées est autorisée à *Moyenmoutier (Vosges)*.

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée à un périmètre circulaire de 1,500 mètres de rayon à compter du poste central téléphonique.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 19 août 1896.

HENRY BOUCHER.

---

*ARRÊTÉ ministériel autorisant la création, à Senones (Vosges),  
d'un réseau téléphonique à conversations taxées.*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu le décret du 5 septembre 1895;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique à conversations taxées est autorisée à *Senones (Vosges)*.

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de l'octroi de la commune de *Senones*.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 19 août 1896.

HENRY BOUCHER.

---

*ARRÊTÉ ministériel autorisant la création, à Carcassonne (Aude),  
d'un réseau téléphonique à conversations taxées.*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,  
Vu la loi du 16 juillet 1889;  
Vu le décret du 5 septembre 1895;  
Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique à conversations taxées est autorisée à Carcassonne (Aude).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de l'octroi de la ville de Carcassonne.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 24 août 1896.

HENRY BOUCHER.

---

*ARRÊTÉ ministériel autorisant la création, à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne),  
d'un réseau téléphonique à conversations taxées.*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,  
Vu la loi du 16 juillet 1889;  
Vu le décret du 5 septembre 1895;  
Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique à conversations taxées est autorisée à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée à un périmètre circulaire de 1,500 mètres de rayon à compter du poste central téléphonique.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>.)

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 27 août 1896.

HENRY BOUCHER.

*ARRÊTÉ ministériel autorisant la création, à Annet (Seine-et-Marne),  
d'un réseau téléphonique à conversations taxées.*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu le décret du 5 septembre 1895;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique à conversations taxées est autorisée à *Annet* (Seine-et-Marne).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée à un périmètre circulaire de 1,500 mètres de rayon à compter du poste central téléphonique.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 7 septembre 1896.

HENRY BOUCHER.

---

*ARRÊTÉ ministériel autorisant la création, au Mesnil-Aubry (Seine-et-Oise),  
d'un réseau téléphonique à conversations taxées.*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu le décret du 5 septembre 1895;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique à conversations taxées est autorisée au *Mesnil-Aubry* (Seine-et-Oise).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée à un périmètre circulaire de 1,500 mètres de rayon à compter du poste central téléphonique.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 7 septembre 1896.

HENRY BOUCHER.

---

*ARRÊTÉ ministériel autorisant la création, à Moulins (Allier),  
d'un réseau téléphonique à conversations taxées.*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,  
Vu la loi du 16 juillet 1889;  
Vu le décret du 5 septembre 1895;  
Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique à *conversations taxées* est autorisée à *Moulins (Allier)*.

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre du territoire de la ville de *Moulins*.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 7 septembre 1896.

HENRY BOUCHER.

---

*ARRÊTÉ ministériel autorisant la création, à Montgeron (Seine-et-Oise),  
d'un réseau téléphonique à conversations taxées.*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,  
Vu la loi du 16 juillet 1889;  
Vu le décret du 5 septembre 1895;  
Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique à *conversations taxées* est autorisée à *Montgeron (Seine-et-Oise)*.

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée à un périmètre circulaire de 1,500 mètres de rayon à compter du poste central téléphonique.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 10 septembre 1896.

HENRY BOUCHER.

---

*ARRÊTÉ ministériel autorisant la création, à Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme),  
d'un réseau téléphonique à conversations taxées.*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,  
Vu la loi du 16 juillet 1889;  
Vu le décret du 5 septembre 1895;  
Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique à *conversations taxées* est autorisée à *Saint-Nectaire* (Puy-de-Dôme).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée à un périmètre circulaire de 1,500 mètres de rayon à compter du poste central téléphonique.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 16 septembre 1896.

HENRY BOUCHER.

---

*ARRÊTÉ ministériel autorisant la création, à Saint-Symphorien (Indre-et-Loire),  
d'un réseau téléphonique à conversations taxées.*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,  
Vu la loi du 16 juillet 1889;  
Vu le décret du 5 septembre 1895;  
Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique à *conversations taxées* est autorisée à *Saint-Symphorien* (Indre-et-Loire).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée à un périmètre circulaire de 1,500 mètres de rayon à compter du poste central téléphonique.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 16 septembre 1896.

HENRY BOUCHER.

---

*ARRÊTÉ ministériel autorisant la création, à Marseillan (Hérault),  
d'un réseau téléphonique à conversations taxées.*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

Vu la loi du 16 juillet 1889 ;

Vu le décret du 5 septembre 1895 ;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'Etat des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique à *conversations taxées* est autorisée à *Marseillan* (Hérault).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée à un périmètre circulaire de 1,500 mètres de rayon à compter du poste central téléphonique.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Sous-Secrétaire d'Etat des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 28 septembre 1896.

HENRY BOUCHER.

---

*ARRÊTÉ ministériel autorisant la création, à Moulleau (Gironde),  
d'un réseau téléphonique à conversations taxées.*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

Vu la loi du 16 juillet 1889 ;

Vu le décret du 5 septembre 1895 ;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'Etat des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique à *conversations taxées* est autorisée à *Moulleau* (Gironde).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée à un périmètre circulaire de 1,500 mètres de rayon à compter du poste central téléphonique.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Sous-Secrétaire d'Etat des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 28 septembre 1896.

HENRY BOUCHER.

---

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2<sup>e</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES.

*Mise en service de réseaux et de lignes téléphoniques.*

RÉSEAUX À CONVERSATIONS TAXÉES :

Ambarès-et-Lagrave (Gironde) .....	21 septembre 1896.
Bourget (Le) [Seine] .....	8 septembre 1896.
Ferté-Saint-Aubin (La) [Loiret] .....	5 septembre 1896.
Haye-Descartes (La) [Indre-et-Loire] .....	7 octobre 1896.
Lilas (Les) [Seine] .....	27 août 1896.
Moulleau (Gironde) .....	28 septembre 1896.
Noyon (Oise) .....	1 <sup>er</sup> septembre 1896.
Ouveillan (Aude) .....	5 septembre 1896.
Portieux (Vosges) .....	21 août 1896.
Rambervillers (Vosges) .....	21 août 1896.
Saint-Symphorien (Indre-et-Loire) .....	29 septembre 1896.

LIGNES INTERURBAINES :

Avignon = Marseille .....	17 août 1896.
Bourget (Le) = Paris .....	8 septembre 1896.
Calais = Boulogne-sur-Mer .....	14 août 1896.
Dunkerque = Ostende .....	21 août 1896.
Ferrière (La) [ <i>établi en dérivation sur le fil Les Hérmites = Châteaurenault, après constitution d'une ligne di- recte Monthodon = Châteaurenault</i> ] .....	16 septembre 1896.
Ferté-Saint-Aubin (La) = Orléans .....	5 septembre 1896.
Gournay = Rouen .....	2 septembre 1896.
Haye-Descartes (La) = Ligueil = Loches .....	16 septembre 1896.
Noyon = Compiègne .....	24 août 1896.
Saint-Crépin-d'Ibouvillers = Méru [ <i>fil téléphonique municipal utilisé pour l'échange des conversations</i> ] ..	1 <sup>er</sup> septembre 1896.
Sangatte = Calais .....	21 août 1896.
Villers-la-Faye = Nuits [ <i>fil téléphonique municipal uti- lisé pour l'échange des conversations</i> ] .....	16 septembre 1896.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
— CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Nomenclature des bureaux télégraphiques.*

**1<sup>o</sup> Ouvertures.**

BUREAUX SECONDAIRES.

a) *Bureaux municipaux.*

Baden. M. RG. Morbihan .....	10 oct. 1896.
Brussieu M. RG. Rhône .....	<i>Idem.</i>
Châteaufort. MT. (R.). RG. Seine-et-Oise .....	<i>Idem.</i>
Crevant. M. ☒ Puy-de-Dôme .....	<i>Idem.</i>

Cussey-sur-l'Ognon. M. ☒ Doubs .....	10 octobre 1896.
Dombasle-en-Argonne. M. ☒ RG. Meuse.....	<i>Idem.</i>
Faloise (La). M. ☒ RG. Somme.....	<i>Idem.</i>
Frontenay. M. ☒ Deux-Sèvres.....	25 sept. 1896.
Geneuil. M. ☒ RG. Doubs.....	10 oct. 1896.
Grandcourt. M. ☒ RG. Seine-Inférieure.....	25 sept. 1896.
Lumio. M. RG. Corse.....	10 sept. 1896.
Mailly. M. ☒ RG. Aube.....	25 sept. 1896.
Montpezat. M. ☒ RG. Gers.....	10 oct. 1896.
Neuville-sur-Ain. M. Ain.....	23 sept. 1896.
Perrignier. M. ☒ RG. Haute-Savoie.....	10 oct. 1896.
Poux (Les). (C <sup>nc</sup> de Saint-Avit-de-Tardés.) M. Creuse.	<i>Idem.</i>
Pouzy-Mésangy. M. Allier.....	<i>Idem.</i>
Saint-Lattier. M. ☒ Isère.....	25 sept. 1896.
Thillay (Le). MT. (R.). RG. Seine-et-Oise.....	<i>Idem.</i>
Thoré. M. RG. Loir-et-Cher.....	10 oct. 1896.
Villeneuve-d'Allier M. ☒ RG. Haute-Loire.....	<i>Idem.</i>
Viviers. M. RG. Aube.....	25 sept. 1896.

b) Gares.

Bordeaux-État. V. Gironde.

2° Modifications et transformations.

Page	11. <i>Au lieu de</i> : Allemans ou Allemans-du-Dropt. M. ☒ RG. Lot-et-Garonne, <i>lire</i> : Allemans-du-Dropt. M. ☒ RG. Lot-et-Garonne.
—	25. <i>Au lieu de</i> : Bagnoles. V. Orne, <i>lire</i> : Bagnoles-Tessé-la-Madeleine. V. Orne.
—	62. <i>A l'article</i> : Chagnon-d'Aumagne (C <sup>nc</sup> d'Aumagne). MT. (R.). RG. Charente-Inférieure, <i>substituer à l'indice</i> MT. <i>l'indice</i> MTC.
—	69. <i>A l'article</i> : Charmes. MC. ☒ RG. Vosges, <i>substituer à l'indice</i> MC. <i>l'indice</i> M.
—	95. <i>Au lieu de</i> : Dombasle-en-Argonne. 1 kil. Meuse, <i>lire</i> : Dombasle-en-Argonne. V. Meuse.
—	103. <i>Au lieu de</i> : Essarts-la-Forestière (Les). V. Marne, <i>lire</i> : Essarts-la-Forestière (Les). Marne { pour Les Essarts-le-Vicomte, 1 kil. pour La Forestière, 2 kil.
—	119. <i>Au lieu de</i> : Frontenay-Rohan. 1 kil. Deux-Sèvres, <i>lire</i> : Frontenay-Rohan. V. Deux-Sèvres.
—	133. <i>Au lieu de</i> : Hermé. K. Seine-et-Marne, <i>lire</i> : Hermé. 1 kil. Seine-et-Marne.
—	146. <i>Ajouter à son ordre alphabétique</i> : La Faloise. M. ☒ RG. Somme.
—	169. <i>Au lieu de</i> : Les Essarts-la-Forestière. V. Marne, <i>lire</i> : Les Essarts-la-Forestière. Marne... { pour les Essarts-le-Vicomte, 1 kil. pour La Forestière, 2 kil.
—	171. <i>Ajouter à son ordre alphabétique</i> : Les Poux (C <sup>nc</sup> de Saint-Avit-de-Tardés). M. Creuse.
—	172. <i>Ajouter à son ordre alphabétique</i> : Le Thillay. MT. (R.). RG. Seine-et-Oise.
—	180. <i>A l'article</i> : Lucéram. M. RG. Alpes-Maritimes, <i>ajouter l'indice</i> ☒.
—	183. <i>Au lieu de</i> : Mailly. 2 kil. Aube, <i>lire</i> : Mailly. V. Aube.

- Page 186. *A l'article* : Marcilly-la-Campagne. V. Eure, *substituer* : Marcilly-Louye. V. Eure, *et reporter à son ordre alphabétique*.
- 211. *Au lieu de* : Muids. V. Eure, *lire* : Muids. K. Eure.
- 243. *Au lieu de* : Prasville. K. Eure-et-Loir, *lire* : Prasville. FM<sup>al</sup>. RG. Eure-et-Loir.
- 259. *A l'article* : Saint André (C<sup>ne</sup> de Sablonceaux). MT. (R.). Charente-Inférieure, *substituer à l'indice* MT. *l'indice* MTC. *et supprimer l'indice* (R.).
- 268. *Au lieu de* : Saint-Georges. M. ☒ RG. Aveyron, *lire* : Saint-Georges-de-Luzençon. M. ☒ RG. Aveyron, *et reporter à son ordre alphabétique*. (p. 269).
- 269. *A l'article* : Saint-Georges-sur-Eure. K. Eure, *substituer* : Saint-Georges-Motel. K. Eure, *et reporter à son ordre alphabétique*.
- 270. *Au lieu de* : Saint-Germain-des-Prés. K. Loiret, *lire* : Saint-Germain-des-Prés. 1 kil. Loiret.
- 275. *Au lieu de* : Saint-Lattier. K. Isère, *lire* : Saint-Lattier. V. Isère.
- 309. *Au lieu de* : Thoré-la-Rochette. K. Loir-et-Cher, *lire* : Thoré-la-Rochette. V. Loir-et-Cher.
- 323. *Au lieu de* : Vernouillet. V. Seine-et-Oise, *lire* : Vernouillet-Verneuil. V. Seine-et-Oise.

*Ajouter l'indice RG. en regard des articles suivants :*

Auvers-le-Hamon. M. ☒ Sarthe.  
 Callen. M. Landes.  
 Cléguerec. M. ☒ Morbihan.  
 Commensacq. M. ☒ Landes.  
 Faouet (Le). M. ☒ Morbihan.  
 Gennes. M. ☒ Maine-et-Loire.  
 Hagetmau. M. ☒ Landes.  
 Herm. M. Landes.  
 Houilles. M. ☒ Seine-et-Oise.  
 Le Faouet. M. ☒ Morbihan.

Mois dles. M. ☒ Seine-et-Oise,  
 Montfort ou Montfort-en-Chalosse. M. ☒ Landes.  
 Poyanne. M. ☒ Landes.  
 Rochefort ou Rochefort-en-Terre. M. ☒ Morbihan.  
 Selles-sur-Cher. M. ☒ Loir-et-Cher.  
 Tartas. M. ☒ Landes.  
 Ygos-Saint-Saturnin. M. ☒ Landes.

*Biffer l'indice RG. après le nom des bureaux suivants :*

Coarrazac. M. ☒ Basses-Pyrénées.  
 Eclaron. M. ☒ Haute-Marne.

Montriond. M. Haute-Savoie.

### 3<sup>e</sup> Fermetures provisoires.

Le Montanvert (C<sup>ne</sup> de Chamonix). BM. Haute-Savoie.  
 Lovagny. BM. Haute-Savoie.  
 Montanvert (Le) (C<sup>ne</sup> de Chamonix.) BM. Haute-Savoie.  
 Morvilliers. M. Aube.

Paramé (Grand-Hôtel). IP. Ile-et-Vilaine.  
 Pra'ogyan. BM. RG. Savoie.  
 Thorenc. MT. (R.) Alpes-Maritimes.  
 Ussat-les Bains (C<sup>ne</sup> d'Ornolac-Ussat-les-Bains). BM. Ariège.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Additions et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques  
par département (N° 500-43).*

(Direction à donner aux télégrammes.)

1<sup>o</sup> ADDITIONS.

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX SECONDAIRES.	BUREAUX PRINCIPAUX CORRESPONDANTS.
BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES MUNICIPAUX.		
<b>Ain</b> .....	Neuville-sur-Ain.....	Bourg.
<b>Allier</b> .....	Le Theil.....	Moulins.
	Pouzy-Mésangy.....	<i>Idem.</i>
<b>Ardennes</b> .....	Guignicourt.....	Mézières.
	Lannois.....	<i>Idem.</i>
<b>Aube</b> .....	Mailly.....	Arcis-sur-Aube.
	Viviers.....	Bar-sur-Aube.
<b>Corse</b> .....	Lumio.....	Calvi.
<b>Creuse</b> .....	Poux (Les), commune de Saint-Avit-de-Tardes.	Aubusson.
<b>Doubs</b> .....	Cussey-sur-Pôgnon.....	Besançon.
	Geneuille.....	<i>Idem.</i>
<b>Gers</b> .....	Montpezat.....	Lombez.
<b>Indre-et-Loire</b> .....	Ferrère (La).....	Tours.
<b>Isère</b> .....	Saint-Lattier.....	Saint-Marcellin.
<b>Loir-et-Cher</b> .....	Thoré.....	Vendôme.
<b>Loire (Beaute-)</b> .....	Villeneuve-d'Allier.....	Brioude.
<b>Loire-Inférieure</b> .....	Baule (La), commune d'Escoublac...	Saint-Nazaire.
<b>Meuse</b> .....	Dambasle-en-Argonne.....	Verdun.
<b>Morbihan</b> .....	Baden.....	Auray.
<b>Nievre</b> .....	Menou.....	Clamecy.
<b>Nuy-de-Dôme</b> .....	Crevant.....	Riom.
<b>Pyrénées-Orientales</b> .....	Villemolaque.....	Perpignan.
<b>Rhône</b> .....	Brussieu.....	Lyon.
<b>Saône (Beaute-)</b> .....	Grandvillars.....	Belfort.

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX SECONDAIRES.	BUREAUX PRINCIPAUX CORRESPONDANTS.
<b>BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES MUNICIPAUX. (Suite.)</b>		
<b>Savoie (Haute-)</b> .....	Perrignier.....	Thonon.
<b>Seine</b> .....	Saint-Maur-Port Créteil (commune de Saint-Maur).....	Paris.
<b>Seine-Inférieure</b> .....	Grandcourt.....	Neufchâtel.
<b>Seine-et-Oise</b> .....	Thilly (Le).....	Saint-Denis (Seine).
	Châteaufort.....	Versailles.
<b>Sèvres (Deux-)</b> .....	Frontenay.....	Niort.
<b>Somme</b> .....	Falaise (La).....	Somme.
<b>GARES OUVERTES À LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.</b>		
<b>Côtes-du-Nord</b> .....	Hinglé.....	Dinan.
	Plouasne-Becherel.....	<i>Idem.</i>
	Quion-Évran (Le).....	<i>Idem.</i>
<b>Gironde</b> .....	Bordeaux-État.....	Bordeaux.
	Bain-de-Bretagne.....	Châteaubriant ( <i>Loire-Inférieure</i> ).
<b>Ille-et-Vilaine</b> .....	Ercé-Teillac.....	<i>Idem.</i>
	Médreac.....	Dinan ( <i>Côtes-du-Nord</i> ).
<b>Loire-Inférieure</b> .....	Rougé.....	Châteaubriant.
<b>Meurthe-et-Moselle</b> .....	Chaligny.....	Mirecourt ( <i>Vosges</i> ).
	Chaudeney-sur-Moselle.....	Toul.
	Maron.....	<i>Idem.</i>
<b>Seine-Inférieure</b> .....	Épouville.....	Le Havre.
	Rolleville.....	<i>Idem.</i>

**2° MODIFICATIONS.**

Page 39, remplacer Saint-Georges par Saint-Georges-de-Luzençon.

— 86, substituer Marcilly-Louye à Marcilly-la-Campagne.

— 86, substituer Saint-Georges-Motel à Saint-Georges-sur-Eure.

— 105, substituer Saint-Christoly-de-Médoc à Saint-Christoly.

— 147, substituer Allemans-du-Dropt à Allemans.

— 196, substituer Bagnoles-Tessé-la-Madeleine à Bagnoles.

— 196, substituer Rémalard  $\left\{ \begin{array}{l} \text{Mortagne} \\ \text{Nogent-le-Rotrou (Eure-} \\ \text{et-Loir)} \end{array} \right\}$  à Rémalard  $\left\{ \begin{array}{l} \text{Condé-sur-Noi-} \\ \text{reau (Calva-} \\ \text{dos)}. \end{array} \right\}$

Page 244, substituer Vernouillet-Verneuil à Vernouillet.

— 248, en regard de (Postes électro-sémaphoriques)	}	Étretat, remplacer Étretat par Fécamp.
		Saint-Valéry-en-Caux, remplacer Saint-Valéry-en-Caux par Fécamp.
		Tréport (Le), remplacer le Tréport par Dieppe.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 4<sup>e</sup> BUREAU.

*Addition au Tarif des fournisseurs.*

Page 581 de l'annexe au *Bulletin mensuel* n° 11 de septembre 1896, après les mots :

« et une porte du côté droit » ajouter la mention : « prix de la blouse, 3 fr. 92 ».

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU. — ORGANISATION DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

*Modifications à l'Instruction générale et au Bulletin mensuel.*

ERRATUM à l'article 652 de l'Instruction générale, ainsi qu'au *Bulletin mensuel* n° 11 de juillet 1895, Instruction n° 465, page 193.

ART. 652. — . . . . .photographie du destinataire, revêtue au dos de sa signature légalisée. . . . .

Biffer : au dos.

Supprimer le dernier paragraphe de l'article 1503 et le remplacer par le paragraphe ci-après : « Ce relevé est conservé à la Direction ».

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux autrichiens.*

Les agents sont invités à inscrire la lettre T en regard des bureaux autrichiens ci-après qui sont autorisés à échanger des mandats télégraphiques avec l'étranger :

Brody 2.	Neuhans in Böhmen.
Georgswalde.	Oswiecim 1.
Heiligenblut.	Pilsen 2.
Lemberg 2.	Stanislau 2.
Lemberg 3.	Tarnow 2.
Leobersdorf.	Zbaras.
Mitterndorf bei Aussee.	

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux britanniques.*

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux britanniques admis à l'échange des mandats internationaux.

1<sup>o</sup> NOUVEAUX BUREAUX OUVERTS :

*Angleterre.*

Beeston Road, T. S. O.	Leeds.	Nantpenar.....	Newport (Mon).
Bournbrook (Selly Oak), T. S. O.	Birmingham.	Oxshott.....	Leatherhead.
Buckingham Street, T. S. O.	Aylesbury.	Rawson Road (Seaforth), T. S. O.	Liverpool.
Cameron Street, T. S. O.	Cardiff.	Ryton-on-Dunsmore.....	Coventry.
Carrbrook.....	Stalybridge.	St. Ann Street (Salisbury), T. S. O.	Salisbury.
Cosby.....	Leicester.	Shottery.....	Stratfort - on - Avon.
East Boldre.....	Southampton.	South Stoke.....	Reading.
Emscote Road, T. S. O.	Warwick.	Upper Neuadd.....	Merthyr Tydvil.
Galley.....	Manchester.	West Street (Reigate) T. S. O.	Reigate.
Greenhill Lane.....	Alfreton.	Withington (Hereford- shire).	Hereford.
Heavygate Road, T. S. O.	Sheffield.		
High Littleton.....	Bristol.		
Letcombe Regis.....	Wantage.		
Maghull Station.....	Liverpool.		
Mawgan (Bodmin).....	St-Columb, R. S. O. (Corn- wall.)		

*Écosse.*

intry.....	Glasgow.	Lundin Links.....	Lower Largo, R. S. O. (Fi- feshire). (Su- bordinate to Leven.)
Gartmore.....	Gartmore Sta- tion, R. S. O. (Perthshire).	Petershill, T. S. O.....	Glasgow.

*Irlande.*

Adamstown.....	Wexford.	Crecora.....	Limerick.
Ballinabinch.....	Newport, R. S. O. (Co. Tip- perary).	Five Alley.....	Parsonstown.
Ballivor.....	S. O. (Co. Me- ath).	Islandmagee.....	Belfast.
Ballycassidy.....	Ballinamallard, R. S. O. (Co. Fermanagh).	Keshcarrigan.....	Carrick-on-Sha- non.
Churchtown (Cork).....	Buttevant.	Killadeas.....	Ballinamallard, R. S. O. (Co. Fermanagh).
Clooney.....	Glenties, R. S. O. (Co. Do- negal).	Killygordon.....	R. S. O. (Co. Donegal).
Cooraclare.....	Ennis.	Lackamore.....	Newport; R. S. O. (Co. Tip- perary).

Mastergeehy.....	Cahiriveen. R. S. O. (Co. Kerry.)	Templeglantine.....	Limerick.
Newtowngore Village....	Carrick-on-Shannon.	Tour.....	Newport, R. S. O. (Co. Tipperary).
Ulcabbin.....	Parsonstown.	Tournafulla.....	Newcastle West, R. S. O. (Co. Limerick).
Ulmolyon.....	Enfield (Ireland).	Whitecross.....	Markethill, R. S. O. (Co. Armagh).
Uvenenass.....	Cootehill, R. S. O. (Co. Cavan).	Wolfhill.....	Athy.

2° CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

*Londres.*

<i>Au lieu de :</i>	<i>Inscrire :</i>
Queen's Park Estate, Sixth avenue, W...	Queen's Park Estate, Fifth avenue, W.

*Angleterre.*

<i>Au lieu de :</i>	<i>Inscrire :</i>
Halkin. Holywell (Flints).....	Halkyn; Holywell (Flints).
Havannah, T. S. O.; Stanley, R. S. O. (Co. Durham).	West Stanley, T. S. O.; Stanley, R. S. O. (Co. Durham).
Navigation, R. S. O. (Glam.).....	Abercynon, R. S. O. (Glam.)
Penny's Lane, T. S. G.; Nortwich.....	Middlewich Road, T. S. O.; Northwich.

<i>En regard de :</i>	}	Arton.....	<i>substituer Sheffield à Rotherham.</i>
		Beighton.....	
		Eckington.....	
		Killamarsh.....	
		Mosborough.....	
		South Amston.....	
		Swallow Nest.....	
Woodhouse Mill.....			

*En regard de :* Hoxne, substituer Eye (Suffolk) à Scole.

*En regard de :* Wreningham, substituer Norwich à Wymondham.

3° BUREAUX À BIFFER.

*Londres.*

Manchester road n° 485, Isle of Dogs, E.

*Angleterre.*

Alexandra Dock, B. O.  
Newport (Mon).  
Seaton Terrace.  
Seaton Delaval, R S O (Northumberland).

4° BUREAUX OÙ LE SERVICE DES ARTICLES D'ARGENT EST INTERROMPU.

Clutton.  
Chester.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux de poste des États-Unis.*

Les modifications suivantes devront être apportées à la nomenclature des bureaux de poste des États-Unis.

1<sup>o</sup> Bureaux à ajouter :

BUREAUX :	COMTÉS.	ÉTATS.
Escondido.....	San-Diego.....	Californie.
Clay-City.....	Clay.....	Indiana.
Dysart.....	Tama.....	Iowa.
Winchester.....	Clark.....	Kentucky.
Waverley.....	Middlesex.....	Massachusetts.
Graceville.....	Bigstone.....	Minnesota.
wo-Harbors.....	Lake.....	<i>Idem.</i>
céan-City.....	Cape-May.....	New-Jersey.
ishhill on the Hudson.....	Dutchess.....	New-York.
Freeport.....	Queens.....	<i>Idem.</i>
Shamrock.....	Onondago.....	<i>Idem.</i>
Versailles.....	Darke.....	Ohio.
Mitchell.....	Crook.....	Orégon.
Boyertown.....	Berks.....	Pennsylvania.
Milford.....	Pike.....	<i>Idem.</i>
Del Rio.....	Valverde.....	Texas.
Hamilton.....	Hamilton.....	<i>Idem.</i>
Ballard.....	King.....	Washington.
Shell-Lake.....	Washburn.....	Wisconsin.

2<sup>o</sup> Changements de dénominations :

Au lieu de :	Lire :
Turner (Illinois).....	West-Chicago.
Flatbush station (New-York).....	Station F.
Sub station n <sup>o</sup> 1.....	Station A.

3<sup>o</sup> Bureaux à biffer :

Neapolis (Virginia).  
Fort-Howard (Wisconsin).

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux suédois.*

Les agents sont invités à apporter les modifications suivantes à la nomenclature des bureaux de poste suédois qui participent à l'échange des mandats postaux et télégraphiques avec l'étranger ;

1<sup>o</sup> Bureau à ajouter :

Bengtsfors.

2<sup>o</sup> Bureau à biffer :

Billingsfors.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE ÉTRANGÈRE.

**BÂTIMENTS EN PARTANCE**

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer, mais il ne saurait affirmer cependant que les *bâtiments* ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
<b>§ 1<sup>er</sup>. — Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).</b>						
1	La Pointe-à-Pitre..	5 nov. . . .	Le Havre..	Siam. . . . .	Voilier. . . .	H. Auger.
2	Saint-Pierre (Mar- tinique).	1 <sup>er</sup> . . . . .	Idem. . . . .	Marguerite-Am- baud.	Idem. . . . .	Ambaud frères.
3	Idem. . . . .	20. . . . .	Idem. . . . .	Georgina-Auger.	Idem. . . . .	D. Auger.
4	Cayenne. . . . .	25. . . . .	Idem. . . . .	Émile-Menier..	Idem. . . . .	F. Avril.
<b>§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).</b>						
1	Antofogasta. . . . .	26 nov. . . .	Le Havre..	Bellevue. . . . .	Steamer. . . .	Lampport et Holt.
2	Arica. . . . .	26. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
3	Bahia. . . . .	14. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	Chargeurs réunis.
4	Idem. . . . .	28. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
5	Buenos-Ayres. . . . .	10. . . . .	Idem. . . . .	Cordilleras. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
6	Idem. . . . .	20. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
7	Idem. . . . .	30. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
8	Cap-Haïtien. . . . .	15. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	Ch. Tricot.
9	Idem. . . . .	30. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
10	Caracas. . . . .	1 <sup>er</sup> . . . . .	Idem. . . . .	Flandria. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
11	Idem. . . . .	16. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
12	Carthagène. . . . .	1 <sup>er</sup> . . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
13	Idem. . . . .	6. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
14	Les Cayes. . . . .	4. . . . .	Idem. . . . .	Polaria. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
15	Céara. . . . .	20. . . . .	Idem. . . . .	Polycarp. . . . .	Idem. . . . .	J.-M. Currie.
16	Idem. . . . .	20. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
17	Colon. . . . .	4. . . . .	Idem. . . . .	Polaria. . . . .	Idem. . . . .	Ch. Tricot.
18	Coronel. . . . .	26. . . . .	Idem. . . . .	Bellevue. . . . .	Idem. . . . .	Lampport et Holt.
19	Coquimbo. . . . .	26. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
20	Curacao. . . . .	1 <sup>er</sup> . . . . .	Idem. . . . .	Flandria. . . . .	Idem. . . . .	Ch. Tricot.
21	Idem. . . . .	16. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
22	Hacoatiara. . . . .	26. . . . .	Idem. . . . .	Bellevue. . . . .	Idem. . . . .	Lampport et Holt.
23	Jacmel. . . . .	4. . . . .	Idem. . . . .	Polaria. . . . .	Idem. . . . .	Ch. Tricot.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
24	Jérémie.....	26 nov....	Le Havre..	Polaria.....	Steamer...	Ch. Tricot.
25	Kingston(Jamaïque)	4.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Idem.
26	La Guayra.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Flandria.....	Idem.....	Idem.
27	Idem.....	16.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Idem.
28	Iquique.....	26.....	Idem.....	Bellevue.....	Idem.....	Lampport et Holt.
29	Lima.....	26.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Idem.
30	Maccio.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
31	Manaos.....	14.....	Idem.....	Madevicuse.....	Idem.....	Cunard.
32	Idem.....	.....	Idem.....	.....	Idem.....	.....
33	Maragnan.....	20.....	Idem.....	Polycarp.....	Idem.....	J.-M. Currie.
34	Idem.....	.....	Idem.....	.....	Idem.....	.....
35	Mayaguez.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
36	Mollendo.....	26.....	Idem.....	Bellevue.....	Idem.....	Lampport et Holt.
37	Montevideo.....	10.....	Idem.....	Cordilleras.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
38	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
39	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
40	Para.....	14.....	Idem.....	Madevicuse.....	Idem.....	Cunard.
41	Idem.....	20.....	Idem.....	Polycarp.....	Idem.....	J.-M. Currie.
42	Paranagua.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	A.-C. de Freitas.
43	Pernambuco.....	14.....	Idem.....	Polycarp.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
44	Idem.....	28.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Idem.
45	Ponce.....	26.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Ch. Tricot.
46	Port-au-Prince.....	15.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Idem.
47	Idem.....	30.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Idem.
48	Port-Simon.....	4.....	Idem.....	Polaria.....	Idem.....	Idem.
49	Progreso.....	30.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Idem.
50	Puerto-Cabello.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Flandria.....	Idem.....	Idem.
51	Idem.....	16.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Idem.
52	Puerto-Plata.....	26.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Idem.
53	Rio-de-Janeiro.....	7.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
54	Idem.....	14.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Idem.
55	Idem.....	21.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Idem.
56	Idem.....	28.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Idem.
57	Rio-Grande-do-Sul.....	28.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	A.-C de Freitas.
58	Rosario.....	10.....	Idem.....	Cordilleras.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
59	Idem.....	20.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Idem.
60	Idem.....	30.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Idem.
61	Salaverry.....	26.....	Idem.....	Bellevue.....	Idem.....	Lampport et Holt.
62	Sanchez.....	26.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Ch. Tricot.
63	Savanilla.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Flandria.....	Idem.....	Idem.
64	Idem.....	16.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Idem.
65	Santo-Domingo.....	16.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Idem.
66	San-Juan-de-Porto- Rico.	26.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Idem.
67	San-Pedro-de-Maco- ris.	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Idem.
68	Santiago-de-Cuba.....	26.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Idem.
69	Santos.....	7.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
70	Idem.....	14.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Idem.
71	Idem.....	21.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Idem.
72	Idem.....	28.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Idem.
73	Saint-Thomas.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Ch. Tricot.
74	Idem.....	4.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Idem.
75	Idem.....	16.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Idem.
76	Idem.....	26.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Idem.
77	Talcahuano.....	26.....	Idem.....	Bellevue.....	Idem.....	Lampport et Holt.
78	Ténériffe.....	10.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
79	Idem.....	20.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Idem.
80	Tampico.....	15.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Ch. Tricot.
81	Idem.....	30.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Idem.
82	Valparaiso.....	26.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Lampport et Holt.
83	Vera-Cruz.....	15.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Ch. Tricot.
84	Idem.....	30.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Idem.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — SERVICES MARITIMES.

SERVICES POSTAUX ENTRE LA FRANCE, L'ALGÉRIE, LA TUNISIE, LA TRIPOLITAINE, MALTE ET LE MAROC.

Tableau des services réguliers de navigation existant à la date du 1<sup>er</sup> novembre 1896.

PORTS DE DESTINATION.	JOURS ET HEURES DES DÉPARTS.	PORT D'EMBARQUEMENT des dépêches en France.	JOURS ET HEURES PRÉSUMÉS des arrivées à destination.	ENTREPRISES DE NAVIGATION qui assurent le service.	OBSERVATIONS.
<b>I. — ALLER. — DÉPARTS DE FRANCE.</b>					
Pour Alger.	Lundi, midi 30.	Marseille.	Mardi, 3 <sup>h</sup> 30 s.	Compagnie générale transatlantique.	Le paquebot part de Marseille et touche à Cette.
	Mardi, 10 <sup>h</sup> s.	Port-Vendres.	Jeudi, 7 <sup>h</sup> m.	Compagnie de navigation mixte.	
	Mercredi, midi 30.	Marseille.	Jeudi, 3 <sup>h</sup> 30 s.	Compagnie générale transatlantique.	
	Mercredi, 6 <sup>h</sup> s.	Marseille.	Vendredi, 8 <sup>h</sup> m.	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
	Jouidi, 5 <sup>h</sup> s.	Marseille.	Samedi, 2 <sup>h</sup> m.	Société Caillol et Saintpierre.	
	Vendredi, 5 <sup>h</sup> s.	Marseille.	Dimanche, 3 <sup>h</sup> m.	Compagnie de navigation mixte.	
	Samedi, midi 30.	Marseille.	Dimanche, 3 <sup>h</sup> 30 s.	Compagnie générale transatlantique.	
Samedi, 6 <sup>h</sup> soir.	Marseille.	Lundi, 8 <sup>h</sup> m.	Société générale de transports maritimes à vapeur.		
Pour Oran.	Mercredi, 10 <sup>h</sup> m.	Cette.	Vendredi, 5 <sup>h</sup> m.	Société Caillol et Saintpierre.	Le paquebot part de Marseille.
	Mercredi, 4 <sup>h</sup> s.	Marseille.	Vendredi, 8 <sup>h</sup> m.	Compagnie générale transatlantique.	
	Vendredi, 6 <sup>h</sup> s.	Marseille.	Dimanche, 6 <sup>h</sup> s.	Société générale de transports maritimes à vapeur.	Le paquebot part de Marseille et touche à Cette. Service prolongé sur Arzew et Mostaganem.
	Vendredi, 7 <sup>h</sup> s.	Port-Vendres.	Dimanche, 3 <sup>h</sup> s.	Compagnie de navigation mixte.	
	Samedi, 4 <sup>h</sup> s.	Marseille.	Lundi, 8 <sup>h</sup> m.	Compagnie générale transatlantique.	
Pour Bône.	Lundi, 6 <sup>h</sup> s.	Marseille.	Mercredi, 8 <sup>h</sup> m.	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Pour Philippeville et Bône.	Mardi, 5 <sup>h</sup> s.	Marseille.	Philippeville, jeudi, 7 <sup>h</sup> m.	Compagnie de navigation mixte.	
Pour Philippeville et Bône.	Mercredi, 4 <sup>h</sup> s.	Marseille.	Bône, vendredi, 3 <sup>h</sup> m.		
Pour Philippeville et Bône.	Mercredi, 6 <sup>h</sup> s.	Marseille.	Philippeville, jeudi, 10 <sup>h</sup> s.	Compagnie générale transatlantique.	
Pour Philippeville et Bône.	Samedi, midi.	Marseille.	Bône, samedi, 5 <sup>h</sup> m.		
Pour Bône et Philippeville.	Samedi, 4 <sup>h</sup> s.	Marseille.	Philippeville, vendredi, 6 <sup>h</sup> m.	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Pour Philippeville et Bougie.	Samedi, 6 <sup>h</sup> s.	Marseille.	Bône, vendredi, 8 <sup>h</sup> s.		
			Philippeville, lundi, 2 <sup>h</sup> m.	Société Caillol et Saintpierre.	
			Bône, mardi, 3 <sup>h</sup> m.		
			Bône, lundi, minuit 30.	Compagnie générale transatlantique.	
			Philippeville, mardi, 5 <sup>h</sup> m.		
			Philippeville, lundi, 6 <sup>h</sup> m.	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
			Bougie, mardi, 6 <sup>h</sup> m.		
Pour Tunis et Sousse.	Lundi, 4 <sup>h</sup> s.	Marseille.	Tunis, mercredi, 5 <sup>h</sup> m.	Compagnie générale transatlantique.	Entre Tunis et Tripoli le paquebot touche à Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Gabès et Djerba.
Pour Tunis, la côte tunisienne et Tripoli de Barbarie.	Jeudi, 5 <sup>h</sup> s.	Marseille.	Sousse, jeudi, 6 <sup>h</sup> m.	Compagnie de navigation mixte.	
Pour Tunis et Malte.	Vendredi, 4 h. s.	Marseille.	Tunis, samedi, 9 <sup>h</sup> m.		
			Tripoli, jeudi, 6 <sup>h</sup> m.	Compagnie générale transatlantique.	
			Tunis, dimanche, 5 <sup>h</sup> m.		
			Malte, lundi, 8 <sup>h</sup> 30 m.		
Pour Tanger par Oran, Nemours, Melilla et Gibraltar.	De Marseille, jeudi, 4 <sup>h</sup> s. de deux en deux semaines, à partir du 14 mai 1896.	Marseille.	Mercredi, 4 <sup>h</sup> m.	Compagnie de navigation mixte.	
Pour Tanger par Gibraltar et Conta...	D'Oran, dimanche, 8 <sup>h</sup> s. 7 et 22 de chaque mois.	Marseille.	12 et 27 de chaque mois.	Compagnie Paquet.	

PORTS DE PROVENANCE.	JOURS ET HEURES DES DÉPARTS.	PORT DE DÉBARQUEMENT des dépêches en Franco.
II. — RETOUR. — DÉPARTS D'ALGÉRIE, DE TUNIS,		
D'Alger.....	Dimanche, 5 <sup>h</sup> s..... Lundi, 5 <sup>h</sup> s..... Mardi, midi..... Mardi, 5 <sup>h</sup> s..... Jeudi, midi..... Vendredi, 5 <sup>h</sup> s..... Samedi, midi..... Samedi, 5 <sup>h</sup> s.....	Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Port-Vendres..... Marseille..... Marseille.....
D'Oran.....	Mardi, 9 <sup>h</sup> m..... Mercredi, 4 <sup>h</sup> s..... Vendredi, midi..... Samedi, 8 <sup>h</sup> m..... Samedi, 4 <sup>h</sup> s.....	Marseille..... Marseille..... Port-Vendres..... Marseille..... Marseille.....
De Bône et Philippeville.....	De Bône, lundi, minuit.....	Marseille.....
De Philippeville.....	De Philippeville, mardi, 9 <sup>h</sup> s.....	Marseille.....
De Bougie et Philippeville.....	De Bougie, mardi 6 <sup>h</sup> s.....	Marseille.....
De Philippeville, mercredi, midi.....		Marseille.....
De Bône.....	Jeudi, 5 <sup>h</sup> s.....	Marseille.....
De Philippeville et Bône.....	De Philippeville, vendredi, minuit.....	Marseille.....
De Bône.....	De Bône, samedi, 9 <sup>h</sup> s.....	Marseille.....
De Bône et Philippeville.....	De Bône, vendredi, 10 <sup>h</sup> s.....	Marseille.....
De Philippeville.....	De Philippeville, dimanche, midi.....	Marseille.....
De Bône et Philippeville.....	De Bône, samedi, 10 <sup>h</sup> s.....	Marseille.....
De Philippeville.....	De Philippeville, dimanche, midi.....	Marseille.....
De Bône.....	Mardi, 6 <sup>h</sup> s.....	Cette.....
De Tripoli de Barbarie, la côte tuni- sienne et Tunis.....	De Tripoli, jeudi, 4 <sup>h</sup> s..... De Tunis, mardi, 4 <sup>h</sup> 30 s.....	Marseille..... Marseille.....
De Malte et Tunis.....	De Malte, lundi, 8 <sup>h</sup> s..... De Tunis, mercredi, 3 <sup>h</sup> 30 s.....	Marseille..... Marseille.....
De Sousse et Tunis.....	De Sousse, jeudi, 5 <sup>h</sup> s..... De Tunis, samedi, 3 <sup>h</sup> 30 s.....	Marseille..... Marseille.....
De Tanger par Melilla, Nemours et Oran.....	De Tanger, mercredi, midi, de deux en deux semaines à partir du 20 mai 1896.....	Marseille.....
De Tanger par Ceuta et Gibraltar....	D'Oran, dimanche, 11 <sup>h</sup> m..... 15 et 30 de chaque mois.....	Marseille..... Marseille.....

NOTA. — Indépendamment des services indiqués ci-dessus, l'Administration utilise, s'il y a lieu, pour le

JOURS ET HEURES PRÉSUMÉS des arrivées à destination.	ENTREPRISES DE NAVIGATION qui assurent le service.	OBSERVATIONS.
DE TRIPOLI DE BARBARIE, DE MALTE ET DE TANGER.		
Mardi, 2 <sup>h</sup> m..... Mercredi, 3 <sup>h</sup> m..... Mercredi, 3 <sup>h</sup> s..... Jeudi, 7 <sup>h</sup> m..... Vendredi, 3 <sup>h</sup> s..... Dimanche, 2 <sup>h</sup> m..... Dimanche, 3 <sup>h</sup> s..... Lundi, 7 <sup>h</sup> m.....	Société Caillol et Saint-pierre. Compagnie de navigation mixte. Compagnie générale transatlantique. Société générale de transports mari- times à vapeur. Compagnie générale transatlantique. Compagnie de navigation mixte..... Compagnie générale transatlantique. Société générale de transports mari- times à vapeur.	Le paquebot continue jusqu'à Marseille par Cette.
Jeudi, 9 <sup>h</sup> m..... Vendredi, 8 <sup>h</sup> m..... Samedi, minuit..... Lundi, 3 <sup>h</sup> m..... Lundi, 8 <sup>h</sup> m.....	Société générale de transports mari- times à vapeur. Compagnie générale transatlantique. Compagnie de navigation mixte..... Société Caillol et Saint-pierre..... Compagnie générale transatlantique.	Le paquebot part de Mostaganem. De Port-Vendres, il continue jusqu'à Marseille par Cette.
Jeudi, 3 <sup>h</sup> m..... Vendredi, 4 <sup>h</sup> m..... Samedi, 7 <sup>h</sup> m..... Lundi, 5 <sup>h</sup> 30 m..... Mardi, 1 <sup>h</sup> m..... Mardi, 4 <sup>h</sup> m..... Jeudi, 8 <sup>h</sup> m.....	Compagnie générale transatlantique. Société générale de transports mari- times à vapeur. Société générale de transports mari- times à vapeur. Compagnie générale transatlantique. Compagnie de navigation mixte. Société générale de transports mari- times à vapeur. Société Caillol et Saint-pierre.....	Le paquebot continue jusqu'à Marseille.
Jeudi, 7 <sup>h</sup> 30 m..... Vendredi, 5 <sup>h</sup> 30 m..... Lundi, 6 <sup>h</sup> m.....	Compagnie de navigation mixte..... Compagnie générale transatlantique. Compagnie générale transatlantique.	Entre Tripoli et Tunis le paquebot touche à Djerba, Gabès, Sfax, Mah- dia, Monastir et Sousse.
Mardi, 7 <sup>h</sup> s..... 3 et 19 de chaque mois.....	Compagnie de navigation mixte..... Compagnie Paquet.	

transport des dépêches, les départs supplémentaires organisés par les compagnies.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DE LA VÉRIFICATION DES PRODUITS.

FRANCE.

*Comparaison des produits du mois de juillet 1896 avec ceux du mois correspondant de l'année 1895.*

N <sup>os</sup> des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECouvreMENTS DU MOIS DE JUILLET		DIFFÉRENCES POUR 1896.	
		1896. fr. c.	1895. fr. c.	Augmentat <sup>ions</sup> fr. c.	Diminutions. fr. c.
<b>1<sup>o</sup> POSTES.</b>					
1	Produit net de la taxe des correspondances postales, y compris le solde des comptes avec les offices étrangers.	13,759,362 83	13,024,337 28	135,025 55	"
2	Droit perçu sur... { Mandats français. Mandats internationaux.	623,574 16	625,261 72	"	1,687 56
3		45,501 43	50,092 86	"	4,588 43
4	Droit perçu sur les bords de poste... Recettes diverses et accidentelles (Postes) y compris les taxes perçues par l'État pour le transport des colis postaux...	30,067 50	22,945 00	7,122 50	"
	TOTAUX.....	14,513,085 19	14,387,698 57	142,148 05	16,761 43
<b>2<sup>o</sup> TÉLÉGRAPHES.</b>					
En plus en 1896.....					
5	Produit net de la taxe des correspondances télégraphiques, y compris les soldes des comptes avec les offices étrangers.....	3,030,611 71	3,018,927 20	11,684 51	"
6	Remboursement par la compagnie de chemin de fer de l'État des frais de surveillance de son service télégraphique.....	"	"	"	"
7	Remboursements par divers établissements du traitement d'agents du service postal et télégraphique....	12,975 75	8,178 25	4,797 50	"
8	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien des lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	126,714 35	(1)	"	104,586 25
9	Recettes diverses et accidentelles....	27,773 24	259,073 84	"	"
	TOTAUX.....	3,198,075 05	3,286,179 29	16,482 01	104,586 25
<b>3<sup>o</sup> TÉLÉPHONES.</b>					
En moins en 1896...					
10	Produit net des conversations téléphoniques, y compris les soldes des comptes avec les offices étrangers..	196,210 02	159,510 44	36,699 58	"
11	Produit net des abonnements urbains et suburbains.....	998,314 00	2,924,560 90	"	1,926,246 90
12	Produit d'abonnements pour transmission de télégrammes téléphonés....	668 42	350 00	318 42	"
13	Recettes diverses et accidentelles....	2,930 62	4,787 23	"	1,856 61
	TOTAUX.....	1,198,123 06	3,089,238 57	36,988 00	1,928,103 51
En moins en 1895.....					
1,891,115 <sup>f</sup> 51 <sup>c</sup>					
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		MOIS COURANT.	MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente.		
1 à 4	Produits postaux.....	14,513,085 19	14,387,698 57	125,386 62	"
5 à 9	Produits télégraphiques.....	3,198,075 05	3,286,179 29	"	88,104 24
10 à 13	Produits téléphoniques.....	1,198,123 06	3,089,238 57	"	1,891,115
	TOTAUX du mois de juillet. . .	18,909,283 30	20,763,116 43	125,386 62	1,979,219 75
	Mois antérieurs.....	105,491,255 12	105,638,229 27	799,386 35	946,360 50
	TOTAUX GÉNÉRAUX.....	124,400,538 42	126,401,345 70	924,772 97	2,925,580 25
En moins en 1896.....					
2,000,807 <sup>f</sup> 28 <sup>c</sup>					

(1) En 1895 les produits intitulés actuellement « contributions pour droit d'usage des lignes d'intérêt privé » étaient confondus avec ceux intitulés « Recettes diverses et accidentelles ».

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DE LA VÉRIFICATION DES PRODUITS.

ALGÉRIE.

*Comparaison des produits du mois de juillet 1896 avec ceux du mois correspondant de l'année 1895.*

N <sup>os</sup> des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE JANVIER		DIFFÉRENCES POUR 1896.	
		1896. fr. c.	1895. fr. c.	Augmentat <sup>ions</sup> fr. c.	Diminutions. fr. c.
<b>1<sup>o</sup> POSTES.</b>					
1	Produit net de la taxe des correspondances postales, y compris le solde des comptes avec les offices étrangers.	221,011 95	200,028 37	20,983 58	"
2	Droit perçu sur... { Mandats français.	27,785 12	27,911 09	"	125 97
3		{ Mandats internat <sup>ionaux</sup>	1,643 46	1,956 87	"
4	Droit perçu sur les bons de poste... Recettes diverses et accidentelles (Postes), y compris les taxes perçues par l'État pour transport des colis postaux.....	170 00	166 25	3 75	"
	TOTAUX.....	250,833 53	230,298 58	20,987 33	452 38
<b>2<sup>o</sup> TÉLÉGRAPHES.</b>					
EN PLUS EN 1896.....					
5	Produit net de la taxe des correspondances télégraphiques, y compris les soldes des comptes avec les offices étrangers.....	109,283 76	116,257 50	"	6,973 80
6	Remboursement par la compagnie de chemin de fer de l'État des frais de surveillance de son service télégraphique.....	"	"	"	"
7	Remboursements par divers établissements du traitement d'agents du service postal et télégraphique....	"	"	"	"
8	Contribution pour droit d'usage et frais d'entretien des lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	620 48	(1)	"	3,924 69
9	Recettes diverses et accidentelles....	1,680 00	6,225 17	"	"
	TOTAUX.....	111,584 18	122,482 67	"	10,898 49
<b>3<sup>o</sup> TÉLÉPHONES.</b>					
EN MOINS EN 1896....					
10	Produit net des conversations téléphoniques, y compris les soldes des comptes avec les offices étrangers..	1,630 36	1,043 96	586 40	"
11	Produit des abonnements urbains et suburbains.....	8,011 39	28,339 90	"	20,328 51
12	Produit d'abonnement pour transmission de télégrammes téléphonés....	100 00	"	100 00	"
13	Recettes diverses et accidentelles....	17 05	21 03	"	3 98
	TOTAUX.....	9,758 80	29,404 89	686 40	20,332 49
EN MOINS EN 1896.....					
10,898 <sup>f</sup> 49 <sup>c</sup>					
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		MOIS CORRANT..	MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente.		
1 à 4	Produits postaux.....	250,833 53	230,298 58	20,534 95	"
5 à 9	Produits télégraphiques.....	111,584 18	122,482 67	"	10,898 49
10 à 13	Produits téléphoniques.....	9,758 50	29,404 89	"	19,646 39
	TOTAUX du mois de juillet..	372,176 21	382,186 14	20,534 95	30,544 88
	Mois antérieurs.....	2,002,192 94	2,023,404 26	28,368 99	49,580 22
	TOTAUX GÉNÉRAUX.....	2,374,369 15	2,405,590 40	48,903 85	80,125 10
EN MOINS EN 1896.....					
31,221 <sup>f</sup> 25 <sup>c</sup>					

(1) En 1895 les produits intitulés actuellement « Contributions pour droit d'usage des lignes d'intérêt privé » étaient confondus avec ceux intitulés « Recettes diverses et accidentelles ».

NOTE RECTIFICATIVE.

Au tableau de comparaison des recouvrements du mois de juin 1896 avec ceux du mois correspondant de l'année 1895, il s'est glissé une erreur dans le chiffre mensuel du produit net de la taxe des correspondances télégraphiques de 1896 de l'Algérie.

Le chiffre vrai est de 106,042 francs d'où, par rapport au même article de 1895, ressort un moins de 92 fr. 75.

Le total vrai des produits télégraphiques du mois est de 106,904 fr. 73 d'où, par rapport au total de 1895, ressort un moins de 1,893 fr. 55.

A la récapitulation, le chiffre vrai du total général des produits est de 2,002,192 fr. 94 d'où, par rapport au même total de 1895, ressort un plus de 21,211 fr. 32.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

*Modifications à la Nomenclature des rues de Paris n° 207.*

Ajouter à leur ordre alphabétique, à la nomenclature n° 207, les voies désignées ci-après :

Adolphe-Yvon (rue).....	70
Albert (rue).....	63
Castagnary (rue).....	72
Crocé-Spinelli (rue).....	72
Davioud (rue).....	70
Sivel (rue).....	69

Biffer tout ce qui concerne la rue des Chamailards et la rue des Croisades.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

*Annotation au Carnet n° 1517.*

MARNE.

*Inscrire : Bourgogne.*

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. —  
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

*Tableau des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de septembre 1896.*

Versements reçus de 192,532 déposants, dont 29,341 nouveaux.....	23,814,226 <sup>f</sup> 71 <sup>c</sup>
Remboursements à 107,108 déposants, dont 19,926 pour solde.....	26,461,428 <sup>f</sup> 86 <sup>c</sup>
Rentes achetées à 655 déposants pour un capital de.....	559,872 <sup>f</sup> 01 <sup>c</sup>
	} 27,021,300 <sup>f</sup> 87 <sup>c</sup>
	<hr/>
Excédent de dépenses.....	3,207,074 <sup>f</sup> 16 <sup>c</sup>
	<hr/>
Nombre de comptes existant au 30 septembre 1896 :	2,642,105.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE. — CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

---

*Additions et modifications à l'Instruction générale sur le service de la Caisse nationale d'épargne.*

Page 330. biffer le nombre et le mot « 71 — Saône-et-Loire ».

Page 333, entre les numéros 269 et 273, inscrire « 71 » et, en regard de ce chiffre, « Mâcon, 16 novembre 1896 ».

Pages 332 et 333, renvoi (A), ajouter après 200 : « excepté pour la succursale de Mâcon, qui conserve l'indicatif du département ».

---

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

---

*Jugement.*

M<sup>lle</sup> X....., ex-receveuse à....., a été condamnée, par arrêt de la Cour d'assises de....., le 15 octobre 1896, à la peine de 5 ans de réclusion et à 100 francs d'amendes pour faux en écritures publiques, usage de faux et détournements de fonds, excédant 3,000 francs, qui étaient entre ses mains à raison de ses fonctions.

---

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU. — PERSONNEL.

---

FAITS DIVERS.

---

ACTES DE PROBITÉ.

M. DILHAC, gardien de bureau à Figeac, a trouvé sur la tablette du guichet un billet de banque de 50 francs qu'il s'est empressé de rendre à la personne qui l'avait égaré.

M. AUMONIER, facteur rural à Saint-Gengoux-le-National, a déposé entre les mains de la receveuse une somme de 200 francs en billets de banque qu'il avait trouvée sur la voie publique.

M. BOQUER, facteur de ville à Rouen, a restitué à qui de droit une somme de 20 francs qu'il avait reçue en trop en recouvrant une valeur.

M. LARRAT, facteur des télégraphes à Pau, ayant trouvé à l'entrée de la Banque de France un billet de banque de 100 francs, a pu le remettre à qui de droit.

M. CANDELON, facteur rural à Auch, a trouvé en cours de tournée une montre en argent qu'il a déposée au commissariat de police.

M. CAMILLE, facteur local à Saint-Émilion, a rendu à son propriétaire un portefeuille contenant 2,000 francs qu'il avait trouvé sur la voie publique et a refusé toute récompense.

M. CHÉENNE, jeune facteur des télégraphes à Laval, a déposé au commissariat de police une bague d'une grande valeur qu'il avait trouvée en cours de tournée.

M. GAULET, porteur d'express à Soissons, a remis à une dame, employée de service, une somme de 53 francs qu'un expéditeur avait oubliée sur la tablette du guichet.

M. ALEXANDRE, facteur local à Vayres, a déclaré à la mairie qu'il avait trouvé une montre en or sur la voie publique.

M. JOUANNET, facteur de ville à Aubusson, ayant trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 23 francs, s'est empressé de le déposer au commissariat de police.

M. SADOULE, facteur rural à Survilliers, a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie contenant 12 francs qu'il a confié à la receveuse dès sa rentrée au bureau.

M. PHILIPPE, entreposeur à Toulon, a rendu à qui de droit, sans vouloir accepter de récompense, un porte-monnaie contenant 40 fr. 05 qu'il avait trouvé dans un lieu public.

M. MONTHUIS, facteur rural à Ardres, a fait les recherches nécessaires pour remettre à la personne qui l'avait perdu, un porte-monnaie contenant 25 francs et une bague d'une certaine valeur.

M. JOUAN, facteur receveur à Montacher, est parvenu à faire restituer à qui de droit une somme de 20 francs qu'il avait rendue en moins sur un billet de 100 francs.

M. GILLET, facteur rural à Montbois, a remis à son propriétaire un billet de banque de 50 francs qu'il avait reçu en trop dans un paiement effectué entre ses mains.

M. PAQUES, facteur de ville à Lyon, a trouvé sur la tablette du guichet un portefeuille contenant deux billets de banque de 100 francs et divers papiers. Il l'a remis au commis chargé de la poste restante.

M. LEROUGE, facteur rural à Saint-Calais, a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie contenant 204 fr. 55 qu'il a remis, à l'issue de sa tournée, au commissaire de police.

M. MICHEL, facteur à la Recette principale de la Seine, a rendu à son propriétaire un portefeuille contenant 200 francs qu'il avait trouvé.

M. BOCQUET, facteur local à Origny-en-Thiérache, ayant trouvé un porte-monnaie renfermant 21 fr. 40, l'a déposé entre les mains du chef de gare.

M. BAIRE, facteur rural à Lourches, a recherché le propriétaire d'un sac contenant diverses valeurs qu'il avait trouvé en cours de tournée.

M. BROQUIÈRE, facteur rural à Moissac, a trouvé un porte-monnaie contenant 30 francs qu'il s'est empressé de rendre à la personne qui l'avait perdu.

#### ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

M. BILOT, commis à Cambrai, a arrêté un malfaiteur dangereux qui venait de s'échapper des mains d'un agent de police.

M. DALEX, jeune facteur à remises, à Paris, 17, a prêté son concours pour l'arrestation d'un malfaiteur.

M. JEAN-PROST, facteur à Saint-Lupicin, a prêté main-forte à une personne en danger d'être tuée par un aliéné.

M. JOUYE, facteur de ville à Aix-en-Provence, a été contusionné en tentant d'arrêter un mulet emporté.

M. ROUX, brigadier-facteur à Tulle, a sauvé d'une mort certaine une personne âgée tombée dans un étang et ne l'a quittée que lorsqu'elle a été hors de danger.

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU. — PERSONNEL.

---

14<sup>e</sup> Tableau d'avancement de classe (annexe).

---

PROMOTIONS.

GROUPE 1. — En entier.

GROUPE 2. — *Idem.*

GROUPE 5. — *Idem.*

15<sup>e</sup> Tableau d'avancement de classe.

---

PROMOTIONS.

GROUPE 1. — Du n<sup>o</sup> 1 au n<sup>o</sup> 150.

GROUPE 2. — Du n<sup>o</sup> 1 au n<sup>o</sup> 696.

GROUPE 4. — Du n<sup>o</sup> 1 au n<sup>o</sup> 391.

GROUPE 5. — Du n<sup>o</sup> 1 au n<sup>o</sup> 183.

GROUPE 6. — Du n<sup>o</sup> 1 au n<sup>o</sup> 691.

---

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU. — PERSONNEL.

---

NOMINATIONS.

Par décret du 18 septembre 1896 rendu sur la proposition du Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

M. WÜNSCHENDORFF (Jules-Hippolyte-Eugène), directeur-ingénieur des télégraphes de la région de Paris, est nommé inspecteur général des postes et des télégraphes, en remplacement de M. Amiot, retraité.

Par arrêté ministériel en date du 19 septembre 1896, le traitement de M. Wünschendorff, inspecteur général des postes et des télégraphes, est fixé à 12,000 francs à partir du 16 octobre 1896.

---

Par décret du 29 septembre 1896 rendu sur la proposition du Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes;

I. Les inspecteurs des postes et des télégraphes, chargés des fonctions de

directeur, désignés ci-après, sont nommés directeurs des postes et des télégraphes, savoir :

- 1° A Avignon, M. Mazuyer (Pierre-Espérance-Marie).
- 3° A Angoulême, M. Laffaille (Gabriel).
- 3° A Lons-le-Saunier, M. Aubry (Pierre-Marcel).
- 4° A Laval, M. Le Maguère (Timoté-Auguste-Marie).
- 5° A Digne, M. Fleury, (Théophile-Adolphe-Alphonse).
- 6° A Auch, M. Malfré (Jacques-Anne-Marie-Ernest).

II. Les inspecteurs des postes et des télégraphes, chargés des fonctions de directeur, désignés ci-après, sont nommés directeurs des bureaux ambulants: savoir :

- 1° Des lignes de l'Ouest et du Nord-Ouest, à Paris, M. Parisot (Louis-Benjamin).
- 2° De la ligne du Nord, à Paris, M. Fourneret (Martin-Isidore).
- 3° De la ligne de la Méditerranée, à Marseille, M. Allègre (François-Jules).

---

Par arrêté ministériel du 29 septembre 1896 rendu sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes,

I. Le traitement des directeurs des postes et des télégraphes, désignés ci-après, est fixé à 6,000 francs, savoir :

- 1° A partir du 1<sup>er</sup> mai 1896 :  
M. Mazuyer (Pierre-Espérance-Marie), à Avignon.
- 2° A partir du 16 mai 1896 :  
M. Aubry (Pierre-Marcel), à Lons-le-Saunier.
- 3° A partir du 1<sup>er</sup> juin 1896 :  
M. Laffaille (Gabriel), à Angoulême.
- 4° A partir du 16 juin 1896 :  
M. Le Maguère (Timoté-Auguste-Marie), à Laval.
- 5° A partir du 16 septembre 1896 :  
M. Fleury (Théophile-Adolphe-Alphonse), à Digne.
- 6° A partir du 1<sup>er</sup> octobre 1896 :  
M. Malfré (Jacques-Anne-Marie-Ernest), à Auch.

II. Le traitement des directeurs des bureaux ambulants, désignés ci-après, est fixé à 6,000 francs, savoir :

- 1° A partir du 1<sup>er</sup> septembre :  
M. Parisot (Louis-Benjamin), aux lignes de l'Ouest et du Nord-Ouest à Paris.
  - 2° A partir du 16 septembre 1896 :  
M. Fourneret (Martin-Isidore), à la ligne du Nord, à Paris.
  - 3° A partir du 16 octobre 1896 :  
M. Allègre (François-Jules), à la ligne de la Méditerranée, à Marseille.
-

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>o</sup> BUREAU. — PERSONNEL.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Oüy . . . . .	Directeur . . .	Orléans . . . . .	9,000	Directeur . . .	Orléans . . . . .	10,000
Brette . . . . .	Sous-inspec- teur.	Versailles . . . . .	3,500	Inspecteur . .	Versailles . . . . .	4,000
Vidal de Lirac.	<i>Idem</i> . . . . .	Direct. reg <sup>l</sup> e des té- légraphes.	3,500	<i>Idem</i> . . . . .	Direct. reg <sup>l</sup> e des té- légraphes.	4,000
Renucci . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Oran . . . . .	3,500	<i>Idem</i> . . . . .	Oran . . . . .	4,000
Trastour . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Nice . . . . .	3,000	<i>Idem</i> . . . . .	Nice . . . . .	3,500
Trouhet . . . . .	Commis prin- cipal.	Téléphones, bu- reau B.	3,600	Sous-chef de section.	Téléphones, bu- reau B.	3,500
Quantin . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Téléphones, bu- reau C.	3,600	<i>Idem</i> . . . . .	Bur. principal Gu- tenberg.	3,500
Marcaillou . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Téléphones, bu- reau A.	3,600	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	3,500
Macarry . . . . .	Commis . . . . .	Service central, 3 <sup>e</sup> bureau.	3,100	Commis prin- cipal.	Service central, 3 <sup>e</sup> bureau.	3,500
Durand . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Service central, 1 <sup>er</sup> bureau.	3,100	<i>Idem</i> . . . . .	Service central, 1 <sup>er</sup> bureau.	3,500
Bontems . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	3,100	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	3,500
Lintilhac . . . .	Commis prin- cipal.	Paris R. P. . . . .	3,600	<i>Idem</i> . . . . .	Vérification et direc- tion du matériel.	3,600
Le Dauphin . . .	Commis de direction.	Direct. de la Seine.	3,000	Com. princ. de direct.	Direct. de la Seine.	3,000
Aulagnier . . . .	Com. princ. de direct.	Grenoble . . . . .	3,000	<i>Idem</i> . . . . .	Le Puy . . . . .	3,000
Tarroux . . . . .	Com. princ. teneur.	Car cassonne, caisse d'épargne.	3,300	<i>Idem</i> . . . . .	Car cassonne . . . . .	3,300
Beneyton . . . .	Commis . . . . .	Paris central (hors cadre).	3,000	<i>Idem</i> . . . . .	Orléans . . . . .	3,300
Pourrieux . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris R. P. (Hors cadre.)	3,000	<i>Idem</i> . . . . .	Dijon . . . . .	3,300
Ribouet . . . . .	Commis de direction.	Draguignan . . . . .	3,000	<i>Idem</i> . . . . .	Draguignan . . . . .	3,000
Bourdilla . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Tarbes . . . . .	3,000	<i>Idem</i> . . . . .	Tarbes . . . . .	3,000
Parance . . . . .	Comm. chargé du contrôle.	Caisse d'éparg. Mé- zières.	3,000	Commis prin- cipal.	Caisse d'éparg. de Mézières.	3,300
Labie . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Caisse d'éparg. Mar- seille.	3,000	<i>Idem</i> . . . . .	Caisse d'éparg. de Marseille.	3,000
Ribayrol . . . . .	Commis cais- sier.	Caisse d'épargne d'Agén.	3,000	<i>Idem</i> . . . . .	Caisse d'épargne d'Agén.	3,000
Odet . . . . .	Commis . . . . .	Direction de la caisse nat. d'épargne.	2,800	Caissier . . . .	Caisse d'éparg. de Mâcon.	2,700
Chagny . . . . .	Commis de direction.	Mâcon . . . . .	2,400	Teneur . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	2,400
M <sup>me</sup> Michel . . . .	Employée . . .	Mâcon R. P. . . . .	1,300	Employée . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,300
M <sup>lle</sup> Chiffot . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,100	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,100
M <sup>me</sup> Durand . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,100	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,100
M <sup>lle</sup> Grolier . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,100	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,100
M <sup>me</sup> veuve Louis . .	<i>Idem</i> . . . . .	Clermont-de-l'Hé- rault.	1,100	<i>Idem</i> . . . . .	Caisse d'éparg. de Rodez.	1,100
M <sup>me</sup> Tiercelin . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Rennes-central . . . .	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	C. d'ép. de Rennes.	1,200
M <sup>lle</sup> Flotte . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Lyon, Croix-Rousse	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Caisse d'ép. de Lyon	1,000
M <sup>me</sup> veuve Lacan . .	<i>Idem</i> . . . . .	Demeurant à Lavi- gnac-sur-Save.	"	<i>Idem</i> . . . . .	Caisse d'épargne de Bordeaux.	1,000
M <sup>lle</sup> Levassor . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Adm. cent., 3 <sup>e</sup> dir. 3 <sup>e</sup> bur.	1,300	<i>Idem</i> . . . . .	Direct. de la Seine.	1,300
M. Naves . . . . .	Receveur . . . .	Saint-Cloud . . . . .	2,700	Receveur . . . .	Bennay . . . . .	3,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Maire . . . . .	Commis prin- cipal.	Adm. cent., 2° di- vision.	fr. 3,500	Receveur. . . . .	Nancy, porte Saint- Nicolas.	fr. 3,500
De Bouët du Portal.	Commis . . . . .	Adm. cent., Serv. cent., 2° bur.	2,800	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Cloud . . . . .	2,700
M <sup>mes</sup> veuve Cuguil- lière.	Receveuse. . . . .	Montmeyan . . . . .	1,000	Receveuse. . . . .	Cotignac . . . . .	1,000
Bayle . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Bielle . . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Laruns . . . . .	1,000
Dalod . . . . .	Dame empl.	Direction de la caisse nat. d'épargne.	1,600	<i>Idem</i> . . . . .	Auneuil . . . . .	1,600
M <sup>lle</sup> Lesellier . . . . .	Receveuse. . . . .	Sainte-Scolasse-sur- Sarthe.	1,400	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Pierre-la-Ri- vière.	1,400
M <sup>me</sup> Rogale . . . . .	Dame empl.	Direct. de la Seine.	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	Sainte-Scolasse-sur- Sarthe.	1,200
M. Pérédo . . . . .	Receveur. . . . .	Gouarce . . . . .	1,200	Receveur. . . . .	Lanvollon . . . . .	1,200
M <sup>me</sup> veuve Pérédo . . . . .	Receveuse. . . . .	Lanvollon . . . . .	1,600	Receveuse. . . . .	Gouarce . . . . .	1,600
M. Wack . . . . .	Receveur. . . . .	Laure . . . . .	1,000	Receveur. . . . .	Saint-Laurent-de-la- Cabrerie.	1,000
M <sup>mes</sup> Vion . . . . .	Receveuse. . . . .	Beaulieu . . . . .	1,200	Receveuse. . . . .	Cléry . . . . .	1,200
Robillard . . . . .	Dame empl.	Paris 60 . . . . .	1,400	<i>Idem</i> . . . . .	Beaulieu . . . . .	1,400
M <sup>lles</sup> Guichard . . . . .	Receveuse. . . . .	Jouques . . . . .	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	Septèmes . . . . .	1,200
Frey . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Septèmes . . . . .	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	Jouques . . . . .	1,200
M <sup>me</sup> Perrier . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Hildé . . . . .	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	Larche . . . . .	1,200
M <sup>lle</sup> Tabel . . . . .	Dame em- ployée.	Mauriac . . . . .	1,100	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Hildé . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Turbet . . . . .	Receveuse. . . . .	Saint-Bonnet-de-Ro- chefort.	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	Bellay-sur-Allier . . . . .	1,200
M. Rolland . . . . .	Sous-officier.	Libourne . . . . .	"	Receveur. . . . .	Pondaurat . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Trarieux . . . . .	Receveuse. . . . .	S <sup>t</sup> -Paul-d'Eyjeaux . . . . .	1,200	Receveuse. . . . .	Châteauponsac . . . . .	1,200
M <sup>lle</sup> Dufour . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Sainte-Féréole . . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Vigeois . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Labranda . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Mainsat . . . . .	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	Puy-l'Évêque . . . . .	1,200
M <sup>lles</sup> Teyssandier . . . . .	Dame em- ployée.	Guéret . . . . .	1,100	<i>Idem</i> . . . . .	La Courline . . . . .	1,000
Depardieu . . . . .	Receveuse. . . . .	Gironcourt . . . . .	1,600	<i>Idem</i> . . . . .	Attignéville . . . . .	1,600
M <sup>me</sup> veuve Valroff . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Raon-sur-Plaine . . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Gironcourt . . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Lécolier . . . . .	Dame em- ployée.	Gérardmer . . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Raon-sur-Plaine . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Castères . . . . .	Receveuse. . . . .	Belin . . . . .	1,400	<i>Idem</i> . . . . .	Urt . . . . .	1,400
M <sup>lles</sup> de Comblat . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Latresne . . . . .	1,400	<i>Idem</i> . . . . .	La Teste-de-Buch . . . . .	1,600
Jaffard . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Grignols . . . . .	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	Latresne . . . . .	1,200
Lajoinie . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Monpazier . . . . .	1,400	<i>Idem</i> . . . . .	Pessac-sur-Dordogne . . . . .	1,600
M <sup>me</sup> Noël . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Wassigny . . . . .	1,400	<i>Idem</i> . . . . .	Le Chesne . . . . .	1,400
M <sup>lle</sup> Ritzinger . . . . .	Dame em- ployée.	Direction de la caisse nat. d'épargne.	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Wassigny . . . . .	1,400
M <sup>me</sup> Samondès . . . . .	Receveuse. . . . .	Chambouive . . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Barthélemy . . . . .	1,000
M. Sartout . . . . .	Postulant re- ceveur.	. . . . .	"	Receveur. . . . .	Monteil-au-Vicomte . . . . .	1,000
M <sup>lles</sup> Tallet . . . . .	Receveuse. . . . .	Lourmarin . . . . .	1,400	Receveuse . . . . .	Entraigues-sur-la- Sorgue.	1,400
Vignes . . . . .	Aide . . . . .	Caussade . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Verfeil-sur-Seye . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Pein . . . . .	Receveuse. . . . .	Villenauxe . . . . .	1,400	<i>Idem</i> . . . . .	Montesquieu-Vol- vestre.	1,400
MM. Eglin . . . . .	Receveur. . . . .	Étampes . . . . .	4,000	Receveur. . . . .	Vincennes . . . . .	4,000
Porcher . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Mihiel . . . . .	4,000	<i>Idem</i> . . . . .	Étampes . . . . .	4,000
Grenet . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Agde . . . . .	3,000	<i>Idem</i> . . . . .	Nîmes (Gambetta) . . . . .	3,000
Lazarus . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Muret . . . . .	2,700	<i>Idem</i> . . . . .	Agde . . . . .	3,000
Alary . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Albertville . . . . .	4,000	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Etienne-Ba- douillère.	4,000
Bernazais . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Fontenay-le-Comte . . . . .	4,000	<i>Idem</i> . . . . .	Biarritz . . . . .	4,000
M <sup>lle</sup> de Cassins . . . . .	Receveuse. . . . .	Aigre . . . . .	1,800	Receveuse. . . . .	Monpont-sur-l'Isle . . . . .	1,800
M <sup>me</sup> veuve Freys- sinet.	<i>Idem</i> . . . . .	Châteauponsac . . . . .	1,400	<i>Idem</i> . . . . .	Aigre . . . . .	1,600
M <sup>lles</sup> Gorse . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Soursac . . . . .	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	Magnac-Bourg . . . . .	1,200
Gibiat . . . . .	Dame em- ployée.	Ussel . . . . .	1,100	<i>Idem</i> . . . . .	Soursac . . . . .	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Marbouty . . . .	Chef de brigade.	Ligne du Sud-Ouest	3,600	Chef de brigade.	Ligne des Pyrénées.	3,600
Pigeaire . . . . .	Commis principal.	Ligne des Pyrénées.	3,000	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . .	3,000
Monchablon . . . .	Chef de brigade.	En disponibilité . . .	"	Commis principal.	Paris R. P. . . . .	3,600
TheHier . . . . .	Commis principal.	Paris 32 . . . . .	3,300	Idem . . . . .	Paris 51 . . . . .	3,300
Munier . . . . .	Commis . . . . .	En disponibilité . . .	"	Idem . . . . .	Paris, central . . . .	3,300
Collongues . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	3,000	Idem . . . . .	Ligne des Pyrénées.	3,000
Peyréga . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . . .	3,000	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	3,000
Le Seigle . . . . .	Idem . . . . .	Laval . . . . .	3,300	Idem . . . . .	Quimper . . . . .	3,300
Buscaïl . . . . .	Idem . . . . .	Constantine R. P. . .	3,000	Idem . . . . .	Philippeville . . . .	3,000
Bouty . . . . .	Idem . . . . .	Grenoble R. P. . . .	3,300	Idem . . . . .	Nîmes, central . . . .	3,300
Vallier . . . . .	Idem . . . . .	Tahiti . . . . .	3,300	Idem . . . . .	Grenoble R. P. . . .	3,300
Maudre . . . . .	Idem . . . . .	Bordeaux R. P. . . .	3,300	Idem . . . . .	Toulouse R. P. . . .	3,300
Jacob . . . . .	Idem . . . . .	Cochinchine . . . . .	3,300	Idem . . . . .	Bordeaux R. P. . . .	3,300
Delecluse . . . . .	Idem . . . . .	Belfort, faubourg de France.	3,300	Idem . . . . .	Nancy R. P. . . . .	3,300
Fougeronl . . . . .	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	3,300	Idem . . . . .	Belfort, faubourg de France.	3,300
Vilarem . . . . .	Idem . . . . .	Béziers . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Dahomey . . . . .	3,000
Brouillet . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Étienne R. P.	3,000	Idem . . . . .	Béziers, principal . .	3,000
Tarlet . . . . .	Idem . . . . .	Rouen R. P. . . . .	3,000	Idem . . . . .	Saint-Étienne R. P.	3,000
Journiat . . . . .	Commis . . . . .	Paris 32 . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris 32 . . . . .	3,000
Legal . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . . .	3,000	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	3,000
Barrat . . . . .	Idem . . . . .	Lille, central . . . .	3,000	Idem . . . . .	Versailles R. P. . . .	3,000
Marchand . . . . .	Idem . . . . .	Alençon, direction . .	3,000	Idem . . . . .	Laval R. P. . . . .	3,000
Canet . . . . .	Idem . . . . .	Blidah . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Constantine R. P. . .	3,000
Cazes . . . . .	Idem . . . . .	Auch . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Auch . . . . .	3,000
Bouche . . . . .	Idem . . . . .	Tarare . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Roanne . . . . .	3,000
Tournier . . . . .	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	3,000	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	3,000
Grisouard . . . . .	Idem . . . . .	Congo français . . . .	1,500	Commis . . . . .	Dijon, central (brigade de réserve).	1,500
Bauduret . . . . .	Idem . . . . .	Dijon, central (brigade de réserve).	2,100	Idem . . . . .	Draguignan . . . . .	2,100
Pieraldi . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	"	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	2,400
Viennot . . . . .	Idem . . . . .	Le Havre, central . . .	2,400	Idem . . . . .	Nancy, central . . . .	2,400
Blaise . . . . .	Idem . . . . .	Nancy, central . . . .	2,400	Idem . . . . .	Saint-Dié . . . . .	2,400
Mathieu . . . . .	Idem . . . . .	Épinal R. P. . . . .	1,800	Idem . . . . .	Remiremont . . . . .	1,800
Bondu . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,500	Idem . . . . .	Cochinchine . . . . .	1,500
Deforges . . . . .	Idem . . . . .	Oran R. P. . . . .	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Deham . . . . .	Idem . . . . .	Nantes, central (brigade de réserve).	1,500	Idem . . . . .	Nantes, central . . . .	1,500
Rabréaud . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,400
Briau . . . . .	Idem . . . . .	Nantes, central . . . .	2,700	Idem . . . . .	Nantes, central (brigade de réserve).	2,700
Poilboul . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Arnaud . . . . .	Idem . . . . .	Lig. du Nord-Ouest . .	1,500	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . . .	1,500
Leray . . . . .	Idem . . . . .	Indo-Chine . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Sétif . . . . .	2,100
Tunc . . . . .	Idem . . . . .	Boufarick . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Blidah . . . . .	1,500
Guillet . . . . .	Idem . . . . .	Soudan . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Boghari . . . . .	1,500
Decroix . . . . .	Idem . . . . .	Saumur . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Blaye . . . . .	2,100
Patarin . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	"	Idem . . . . .	La Flèche . . . . .	1,500
Deschamps . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, préfecture . . .	2,100	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	2,100
Gouy . . . . .	Idem . . . . .	Corbeil . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Lyon, préfecture . . .	1,500
Vigouroux . . . . .	Idem . . . . .	Tarare . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Roanne . . . . .	1,500
Chervier . . . . .	Idem . . . . .	Paris 54 . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Tarare . . . . .	2,700
Castel . . . . .	Idem . . . . .	Nantes, central . . . .	1,800	Idem . . . . .	Rennes R. P. . . . .	1,800
Robin . . . . .	Idem . . . . .	Nantes R. P. . . . .	2,400	Idem . . . . .	Nantes, central . . . .	2,400
Wilquin . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	1,500	Idem . . . . .	Mortagne . . . . .	1,500
Lhuillier . . . . .	Idem . . . . .	Dunkerque . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Tourcoing . . . . .	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Durand.....	Commis.....	Lyon R. P.....	1,500	Commis.....	Ligne de Lyon.....	1,500
Béjot.....	Idem.....	S'-Germain-en-Laye	1,500	Idem.....	Saint-Dié.....	1,500
Thoisson.....	Idem.....	Pithiviers.....	1,800	Idem.....	Fontainebleau.....	1,800
Loude.....	Idem.....	Bordeaux R. P.....	2,100	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	2,100
Petit.....	Idem.....	Senlis.....	1,500	Idem.....	Amiens R. P.....	1,500
Borin.....	Idem.....	Commercy.....	2,100	Idem.....	Laon R. P.....	2,100
Hemmel.....	Idem.....	Paris, ministère des finances.	2,700	Idem.....	Alger, central.....	2,700
Delacour.....	Idem.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Paris 93.....	2,700
Demerson.....	Idem.....	Nancy R. P.....	1,500	Idem.....	Nancy, central.....	1,500
Barbier.....	Idem.....	Melun.....	2,700	Idem.....	La Roche-sur-Yon..	2,700
Vigineix.....	Idem.....	Paris 31.....	2,700	Idem.....	Alger R. P.....	2,700
Abadie.....	Idem.....	Paris 14.....	2,100	Idem.....	Paris 31.....	2,100
Cabibel.....	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	1,500	Idem.....	Paris 3.....	1,500
Boutard.....	Idem.....	Paris 1.....	2,400	Idem.....	Paris 44.....	2,400
Potier.....	Idem.....	Paris 32.....	1,800	Idem.....	Paris 1.....	1,800
Anguiviel.....	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	2,700	Idem.....	Paris, central.....	2,700
Coiral.....	Idem.....	Étampes.....	1,500	Idem.....	Paris R. P.....	1,500
Bernard.....	Idem.....	Ligne du Nord.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Roux.....	Idem.....	Paris 77.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Renaudie.....	Idem.....	Paris 68.....	1,500	Idem.....	Paris 25.....	1,500
Grappe.....	Idem.....	Paris 74.....	2,100	Idem.....	Paris R. P.....	2,100
Demongodin.....	Idem.....	Paris 81.....	1,500	Idem.....	Paris 74.....	1,500
Coutaud.....	Idem.....	Nancy R. P.....	2,700	Idem.....	Paris 81.....	2,700
Magne.....	Idem.....	Angoulême.....	1,500	Idem.....	Pontoise.....	1,500
René.....	Idem.....	Poitiers.....	1,500	Idem.....	Angoulême.....	1,500
Chaumet.....	Idem.....	Figeac.....	1,500	Idem.....	Poitiers.....	1,500
Nourrit.....	Idem.....	Marseille-Prado.....	1,500	Idem.....	Marseille, central..	1,500
Arnardi.....	Idem.....	Marseille, central..	2,400	Idem.....	Marseille-Prado....	2,400
Gervy.....	Idem.....	Pontoise.....	1,500	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest..	1,500
Tison.....	Idem.....	Lille, gare.....	1,500	Idem.....	Lille, central.....	1,500
Ruyfflaère.....	Idem.....	Lens.....	1,500	Idem.....	Lille, gare.....	1,500
Meunier.....	Idem.....	Dijon R. P.....	3,000	Idem.....	Alger R. P.....	3,000
Jolibois.....	Idem.....	Châlons-sur-Marne..	1,500	Idem.....	Dijon R. P.....	1,500
Lainé.....	Idem.....	La Roche-sur-Yon..	1,500	Idem.....	Nantes R. P.....	1,500
Durantot.....	Idem.....	Commeny.....	1,800	Idem.....	Moulins.....	1,800
Eusèbe.....	Idem.....	Aurillac.....	2,700	Idem.....	Blois R. P.....	2,700
Delort.....	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	1,800	Idem.....	Bordeaux R. P.....	1,800
Monnet.....	Idem.....	Romans.....	1,500	Idem.....	Lyon, central.....	1,500
Hamel.....	Idem.....	Ligne du Nord.....	1,500	Idem.....	Ligne de Lyon.....	1,500
Marotte.....	Idem.....	Rouen, Hôtel-de- ville.	1,500	Idem.....	Paris 14.....	1,500
Lacassie.....	Idem.....	Tarbes.....	2,100	Idem.....	Marseille, central..	2,100
Lavit.....	Idem.....	Marseille, central..	1,800	Idem.....	Tarbes.....	1,800
Mathieu.....	Idem.....	Nice R. P.....	1,500	Idem.....	Nice, central.....	1,500
Lottin.....	Idem.....	Paris 4.....	1,500	Idem.....	Bordeaux R. P.....	1,500
Romann.....	Idem.....	Biskra.....	1,500	Idem.....	Paris R. P.....	1,500
Brethes.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Batna.....	1,500
Labat.....	Idem.....	Bordeaux, direction	2,700	Idem.....	Dahomey.....	2,700
Duché.....	Idem.....	Paris 83.....	1,500	Idem.....	Clamecy.....	1,500
Grandjean.....	Idem.....	Orléans R. P.....	1,500	Idem.....	Montluçon.....	1,500
Thévenot.....	Idem.....	Lyon, préfecture..	1,800	Idem.....	Roanne.....	1,800
Dunand.....	Idem.....	Dijon, central.....	2,100	Idem.....	Dôle.....	2,100
Vernay.....	Idem.....	Le Havre, central..	1,500	Idem.....	Dijon, central (bri- gade de réserve).	1,500
Barrière.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Constantine R. P..	2,400
Pouzolles.....	Idem.....	Cette.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Miramond.....	Idem.....	Saint-Florent.....	2,100	Idem.....	Cette.....	2,100
Taris.....	Idem.....	Paris 32.....	1,800	Idem.....	Paris R. P.....	1,800
Algrain.....	Idem.....	Ligne de l'Est.....	1,800	Idem.....	Paris, central.....	1,800
Carrier.....	Idem.....	Paris 10.....	1,500	Idem.....	Paris 11.....	1,500
Pozzo-di-Borgo	Idem.....	Paris 34.....	1,500	Idem.....	Paris 10.....	1,500
Guérillot.....	Idem.....	Paris R. P.....	2,100	Idem.....	Nogent-le-Rotrou..	2,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services,	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Lafon . . . . .	Commis . . . . .	Paris 83 . . . . .	2,400	Commis . . . . .	Paris R. P. . . . .	2,400
Bouzniquel . . . . .	Idem . . . . .	Épinal, rue Thiers . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Paris 83 . . . . .	1,800
Host . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Épinal, rue Thiers . . . . .	2,700
Vadurel . . . . .	Idem . . . . .	Paris 98 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,500
Grand . . . . .	Idem . . . . .	Aix-les-Bains . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Lyon R. P. (brigade de réserve) . . . . .	1,500
Coux . . . . .	Idem . . . . .	Lyon R. P. (brigade de réserve) . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Aix-les-Bains . . . . .	2,400
Santouil . . . . .	Idem . . . . .	Toulouse R. P. . . . .	2,100	Idem . . . . .	Toulouse, central . . . . .	2,100
Decros . . . . .	Idem . . . . .	Agen R. P. . . . .	2,400	Idem . . . . .	Toulouse R. P. . . . .	2,400
Pezet . . . . .	Idem . . . . .	Creil . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Agen R. P. . . . .	1,500
Gaillard . . . . .	Ex-commis . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	Idem . . . . .	Chartres . . . . .	2,400
Guérain . . . . .	Commis . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Dieppe . . . . .	1,500
Bidot . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Épinal R. P. . . . .	1,500
Saguez . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Rouen R. P. . . . .	1,500
Dorémus . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 32 . . . . .	1,500
Croizin . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 14 . . . . .	1,500
Hédoux . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,500
Denisselle . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Charbonnier . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Nancy R. P. . . . .	1,500
Coux . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Albertville . . . . .	1,500
Courtois . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 13 . . . . .	1,500
Braidy . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Senlis . . . . .	1,500
Guillon . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Orléans R. P. . . . .	1,500
Rigout . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 11 . . . . .	1,500
Chaillet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	1,500
Gazet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Lajeunie . . . . .	Com. auxil <sup>re</sup> admissible au surnu- mériat . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	"	Idem . . . . .	Même service . . . . .	1,800
Mézon . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Borron . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Lefort . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Brenguier . . . . .	Idem . . . . .	Mostaganem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Crombez . . . . .	Idem . . . . .	Lille, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Callarel . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Chapelet . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Saintin . . . . .	Idem . . . . .	Paris 18 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Doutre . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Chevalier . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Camus . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Boillod . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Place . . . . .	Idem . . . . .	Constantine R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Roux . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Franc . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Bellauger . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Ballay . . . . .	Idem . . . . .	Bar-le-Duc . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Borel . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central (bri- gadé de réserve) . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Delaye . . . . .	Idem . . . . .	Toulouse R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Lestrade . . . . .	Idem . . . . .	Auch . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Pernot . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Lebrun . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Chargé . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Benoit . . . . .	Idem . . . . .	Lille, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Villy . . . . .	Idem . . . . .	Le Havre, principal . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Fillâtre . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Lô . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Paوزه . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Vincent . . . . .	Idem . . . . .	Montpellier, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Barnouin . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Massicot . . . . .	Idem . . . . .	Rennes, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Gervais . . . . .	Idem . . . . .	Poitiers . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TR MENTS.
			fr.			fr.
MM. Lambret . . . . .	Com. auxil <sup>re</sup> admissible au surnou- mériat.	Avesnes . . . . .	"	Commis . . . . .	Même service . . . . .	1,500
Peyretoux . . . . .	Idem . . . . .	Limoges, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Larrieu . . . . .	Idem . . . . .	Pau . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Massoni . . . . .	Idem . . . . .	Calvi . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
de Pietri . . . . .	Idem . . . . .	Bastia, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Guillou . . . . .	Idem . . . . .	Rennes, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Veirman . . . . .	Idem . . . . .	Marvéjols . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Dupouy . . . . .	Idem . . . . .	Mont-de-Marsan . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Pécout . . . . .	Idem . . . . .	Périgueux . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Brousson . . . . .	Idem . . . . .	Cette . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Cheillan . . . . .	Idem . . . . .	Oran-Karguentah . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Gasanova . . . . .	Idem . . . . .	Bône . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Danays . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Nazaire . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Carré . . . . .	Idem . . . . .	Arras . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Reynaud . . . . .	Idem . . . . .	Marseille, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Rigoir . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Départ . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Bourhis . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Malo . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Gouard . . . . .	Idem . . . . .	Eu . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Walser . . . . .	Idem . . . . .	Paris 98 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Jamet . . . . .	Idem . . . . .	Rennes, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Rimeyre . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Chaugé . . . . .	Idem . . . . .	Pont-à-Mousson . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Prunier . . . . .	Idem . . . . .	Paris 26 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Hubert . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Faraldo . . . . .	Idem . . . . .	Menton . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Martinois . . . . .	Idem . . . . .	Étain . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Bouliu . . . . .	Idem . . . . .	Bergarac . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Rode . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
David . . . . .	Idem . . . . .	Le Havre, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Pératti . . . . .	Idem . . . . .	Sartène . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Robinot . . . . .	Idem . . . . .	Gien . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Cognard . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Marty . . . . .	Idem . . . . .	Castres . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Cuq . . . . .	Idem . . . . .	Albi . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Monnier . . . . .	Idem . . . . .	Vitré . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Paulme . . . . .	Idem . . . . .	Anancy . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Housset . . . . .	Idem . . . . .	Paris, aven. Wagram . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
de Manhoulle . . . . .	Idem . . . . .	Vitry-le-François . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Jacob . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Maussier . . . . .	Idem . . . . .	Avignon R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Dutard . . . . .	Idem . . . . .	Soukaras . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Geoffroy . . . . .	Idem . . . . .	Saintes . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Gasnier . . . . .	Idem . . . . .	Le Havre, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Rigaud . . . . .	Idem . . . . .	Carpentras . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Roux . . . . .	Idem . . . . .	Paris 98 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Rosset . . . . .	Idem . . . . .	Le Havre, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Bon . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Cornu . . . . .	Idem . . . . .	Besançon R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Renaud . . . . .	Idem . . . . .	Brest, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Perrin . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Duval . . . . .	Idem . . . . .	Le Mans R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Harmand . . . . .	Idem . . . . .	Nancy, central (bri- gade de réserve) . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Picard . . . . .	Idem . . . . .	Fontenay-le-Comte . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Valentin . . . . .	Idem . . . . .	Rouen, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Rogier . . . . .	Idem . . . . .	Lille-Saint-Martin . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Noët . . . . .	Idem . . . . .	Toulouse, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Maurer . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Onest . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Bonifacj . . . . .	Idem . . . . .	Arzew . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
MM. Bouché. . . . .	Commis aux <sup>re</sup> admissible au surau- mériat.	Besançon R. P. . . . .	fr. "	Commis . . . . .	Même service . . . . .	fr. 1,500
Sentis . . . . .	Idem . . . . .	Louviers . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Ben-Hammou . . . . .	Idem . . . . .	Oran R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Artus . . . . .	Idem . . . . .	Besançon R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Dauphin . . . . .	Idem . . . . .	Paris 17 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Tollet . . . . .	Idem . . . . .	Dijon, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Gaillard . . . . .	Idem . . . . .	Millau . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Rocher . . . . .	Idem . . . . .	Moulins . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Valluet . . . . .	Idem . . . . .	Paris 99 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Joula . . . . .	Idem . . . . .	Montpellier, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Halley . . . . .	Idem . . . . .	Le Havre, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Jodard . . . . .	Idem . . . . .	Beauvais . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Maurin . . . . .	Idem . . . . .	Yssingeaux . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Viret . . . . .	Idem . . . . .	Marseille-Chapitre . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Bonmarin . . . . .	Idem . . . . .	Bône . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Sayag . . . . .	Idem . . . . .	Constantine R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Girard . . . . .	Idem . . . . .	Bourges . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Lacoste . . . . .	Idem . . . . .	Pamiers . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Arnaud . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Vinet . . . . .	Idem . . . . .	Nantes R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Bittel . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Montet . . . . .	Idem . . . . .	Montauban . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Pillaud . . . . .	Idem . . . . .	Nantes R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Loubière . . . . .	Idem . . . . .	Arles . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Lamy . . . . .	Idem . . . . .	Amiens R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Moreau . . . . .	Idem . . . . .	Le Havre, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Lassourd . . . . .	Idem . . . . .	Nantes, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Galipaud . . . . .	Idem . . . . .	Sables-d'Olonne . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Koebel . . . . .	Idem . . . . .	Paris 21 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Crozatier . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Chamond . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Delacour . . . . .	Idem . . . . .	Châlons-sur-Marne . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Huré . . . . .	Idem . . . . .	Nemours . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Bourigault . . . . .	Idem . . . . .	Angers R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Vuillermoz . . . . .	Idem . . . . .	Belley . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Sébire . . . . .	Idem . . . . .	Bayeux . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Thomin . . . . .	Idem . . . . .	Nantes R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Bernardon . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Cauvin . . . . .	Idem . . . . .	Grenoble R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Carrat . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Légier . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Marchand . . . . .	Idem . . . . .	Paris 16 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Souché . . . . .	Idem . . . . .	Chartres . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Poupart . . . . .	Idem . . . . .	Guelma . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Rupprecht . . . . .	Idem . . . . .	Paris 12 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Vallerey . . . . .	Idem . . . . .	Fécamp . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Baseou . . . . .	Idem . . . . .	Alger R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Maigrot . . . . .	Idem . . . . .	Neufchâteau . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Berthelier . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Faure . . . . .	Idem . . . . .	Marseille, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Sigé . . . . .	Idem . . . . .	Paris 10 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Cessens . . . . .	Idem . . . . .	Aix-les-Bains . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Plane . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Rongéiron . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Rateau . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Causse . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Lafarge . . . . .	Idem . . . . .	Limoges R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Marsal . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Sirven . . . . .	Idem . . . . .	Alger R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Andriès . . . . .	Idem . . . . .	Lille R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Bernable . . . . .	Idem . . . . .	Brest, principal . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
MM. Caussade.....	Com. auxil <sup>re</sup> admissible au surnu- méraire.	Tarbos.....	fr. "	Commis.....	Même service.....	fr. 1,500
Honoré.....	Idem.....	Roubaix.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Guinbard.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lesachier.....	Idem.....	Saint-Nazaire.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Heilmann.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Sabathé.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Tournemiro.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Périer.....	Idem.....	Paris 22.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dano.....	Idem.....	Nantes R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Vergez-Trey.....	Idem.....	Bastia, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Faurax.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Guagno.....	Idem.....	Constantine R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Rivière.....	Idem.....	Ligne de la Médi- terrannée.	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bousquet.....	Idem.....	Paris 5.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Selzer.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Hamiaux.....	Idem.....	Reims, principal.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Morisson.....	Idem.....	Nantes, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Jan.....	Idem.....	Lorient.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mazarguil.....	Idem.....	Aurillac.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dessus.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dumas.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Rocca.....	Idem.....	Bonifacio.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Hussenet.....	Idem.....	Bar-le-Duc.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Sueur.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Grauby.....	Idem.....	Ligne de l'Est.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Charonnat.....	Idem.....	Paris 10.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lefeuve.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bayle.....	Idem.....	Ligne du Nord.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Goudon.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Juéry.....	Idem.....	Marseille R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dechezleprêtre.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Nadal.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Broc.....	Idem.....	Blidah.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Pourtanel.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Robert.....	Idem.....	Paris 13.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lauret.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gayol.....	Idem.....	Marseille R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lavignette.....	Idem.....	Nantes R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Figuière.....	Idem.....	Bordeaux R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lemonde.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mariet.....	Idem.....	Ligne du Nord.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dumas.....	Idem.....	Boulogne-sur-Mer.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Delord.....	Idem.....	Marseille, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Delpont.....	Receveur ad- missible au surnuméraire.	Rivoli.....	"	Idem.....	Sétif.....	1,500
Lécluse.....	Surnumér <sup>re</sup>	Tourcoing.....	"	Surnumér <sup>re</sup>	Saint-Quentin.....	"
Claude.....	Idem.....	Laon.....	"	Idem.....	Commercy.....	"
Laparte.....	Idem.....	Alger R. P.....	"	Idem.....	Alger, central.....	"
Igier.....	Idem.....	Bar-le-Duc.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Dufour.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem.....	Bordeaux R. P.....	"
Tixier.....	Idem.....	Chartres.....	"	Idem.....	Commeny.....	"
Cazabat.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.....	"
Guelfucci.....	Idem.....	Paris 18.....	"	Idem.....	Corte.....	"
Pierre.....	Idem.....	Paris 26.....	"	Idem.....	Ligne de l'Est.....	"
Crétal.....	Idem.....	Lille, gare.....	"	Idem.....	Saint-Quentin.....	"
Camous.....	Idem.....	Nice, central.....	"	Idem.....	Nice R. P.....	"
Champ.....	Idem.....	Batna.....	"	Idem.....	Biskra.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Barbas . . . . .	Surnumér <sup>re</sup>	Ligne du Nord . . . . .	"	Surnumér <sup>re</sup>	Ligne de l'Est . . . . .	"
Marcaggi . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	"
Rambour . . . . .	Idem . . . . .	Laon R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Amiens R. P. . . . .	"
Martel . . . . .	Idem . . . . .	Auxonne . . . . .	"	Idem . . . . .	Langres . . . . .	"
Thiboudet . . . . .	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Auxonne . . . . .	"
Taillet . . . . .	Idem . . . . .	Orléans R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Nevers . . . . .	"
Charles . . . . .	Idem . . . . .	Constantine R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Biskra . . . . .	"
Rouane . . . . .	Idem . . . . .	Vendôme . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 32 . . . . .	"
Bouquet . . . . .	Idem . . . . .	Paris 11 . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"
Lion . . . . .	Idem . . . . .	Paris 9 . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 34 . . . . .	"
Leroy . . . . .	Idem . . . . .	Rouen, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Mantes-sur-Seine . . . . .	"
Augier . . . . .	Idem . . . . .	Mirecourt . . . . .	"	Idem . . . . .	Marseille-Chapitre . . . . .	"
Briquet . . . . .	Idem . . . . .	Neufchâteau . . . . .	"	Idem . . . . .	Mirecourt . . . . .	"
Valin . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	Idem . . . . .	Tourcoing . . . . .	"
Buerne . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . . . . .	"
Perrin . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Neufchâteau . . . . .	"
François . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"
Douillet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Creil . . . . .	"
Loubet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 83 . . . . .	"
Saveste . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Orléans R. P. . . . .	"
Delas . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Lyon, préfecture . . . . .	"
Lecomte . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Le Havre, central . . . . .	"
Chardigny . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	"
Teysier . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Tarare . . . . .	"
de Sambœuf . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Le Havre, central . . . . .	"
Rivière . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"
Grillon . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Descaunet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Vergniolle . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Vendôme . . . . .	"
Pouget . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 2 . . . . .	"
Loyant . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Deschamps . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 81 . . . . .	"
Decombe . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Rouen R. P. . . . .	"
Leclerc . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Laon R. P. . . . .	"
Dueret . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	"
Marchal . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Verdun . . . . .	"
Quincy . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Épinal R. P. . . . .	"
Cabrol . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	S <sup>t</sup> -Germain-en-Laye . . . . .	"
Escudé . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Rambouillet . . . . .	"
Bardol . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Pithiviers . . . . .	"
Del (A.-M.) . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Nancy R. P. . . . .	"
Del (H.-A.) . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Jaubert . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Melun . . . . .	"
Lavie . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Neufchâtel-en-Bray . . . . .	"
Facques . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 54 . . . . .	"
Léchaudé . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 5 . . . . .	"
Gautier . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 32 . . . . .	"
Crouze . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Boulogne-sur-Mer, principal . . . . .	"
Lagarde . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"
Faire . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Dupas . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Étampes . . . . .	"
Jullien . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 77 . . . . .	"
Bréchet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 68 . . . . .	"
Descamps . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	"
Jacquemin . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Lens . . . . .	"
Petitjean . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Batna . . . . .	"
Lelièvre . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Châlons-sur-Marne . . . . .	"
Malaval . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Chartres . . . . .	"
Le Quilliec . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Lorient . . . . .	"
Tardy . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Corbeil . . . . .	"
Degieux . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Laon . . . . .	"
Robail . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Châlons-sur-Marne . . . . .	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.
MM. Hardouin.....	Surnumér <sup>re</sup> .	En disponibilité...	"	Surnumér <sup>re</sup> .	Le Havre, central.	"
Lavigne.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lyon, central.....	"
Leroy.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lille, gare.....	"
Lacomblez.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Le Havre, central..	"
Eynard.....	Commis aux <sup>re</sup> admissible au surnu- mériat.	Roanne.....	"	Idem.....	Même service.....	"
Bray.....	Idem.....	Châteauroux.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Blin.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Henry.....	Idem.....	Marseille-Arene.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Robert.....	Idem.....	Caen R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Fayet.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Pouech.....	Idem.....	Paris 32.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Poirier.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem.....	Idem.....	"
Lombard.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Laumonier.....	Idem.....	Paris 22.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Marty.....	Idem.....	Tours, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Mérienne.....	Idem.....	Alençon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Hellé.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Collombet.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Gellereau.....	Idem.....	La Roche-sur-Yon..	"	Idem.....	Idem.....	"
Plumet.....	Idem.....	Paris 25.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Rouaix.....	Idem.....	Marseille, central..	"	Idem.....	Idem.....	"
Reboulot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Combebiac.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.	"	Idem.....	Idem.....	"
Blanc.....	Idem.....	Oren R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Ruf.....	Idem.....	Saumur.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Poirier.....	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	"	Idem.....	Idem.....	"
Lempereur.....	Idem.....	Langres.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Ribeill.....	Idem.....	Perpignan.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Varennes.....	Idem.....	Langres.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Granel.....	Idem.....	Grasse.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Matz.....	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	"	Idem.....	Idem.....	"
Bouygue.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Casanova.....	Idem.....	Vesoul.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Mazereau.....	Idem.....	Poitiers.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Pagnol.....	Idem.....	Vienne.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Aubert.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Ferrette.....	Idem.....	Verdun.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Raymond.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Poumaère.....	Idem.....	Lille-Saint-Martin..	"	Idem.....	Idem.....	"
Besson.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Legueux.....	Idem.....	Saint-Quentin.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Marrot.....	Idem.....	Paris 16.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Jacquot.....	Idem.....	Mascara.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bonnal.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Taruselly.....	Idem.....	Calais, principal..	"	Idem.....	Idem.....	"
Mage.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Boncourre.....	Idem.....	Ligne de l'Est.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Ricard.....	Idem.....	Paris 49.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Loudiche.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Boyer.....	Idem.....	Marseille R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Stofati.....	Idem.....	Corte.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Michel.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lombard.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Becquerel.....	Idem.....	Amiens R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Galin.....	Idem.....	Saint-Denis-Ju-Sig.	"	Idem.....	Idem.....	"
Ponsaillé.....	Idem.....	Laghout.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Cazes.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bounin.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Jacquier.....	Idem.....	En disponibilité.	"	Idem.....	Châlons-sur-Marne.	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRVITE- MENTS.  fr.
M <sup>lles</sup> Gergaud	Employée	Challans	1,000	Employée	Nantes, téléphone	1,000
Panouillot	Postulante		"	Idem	Challans	1,000
Serpin	Employée	Mâcon R. P.	1,100	Idem	Mâcon, téléphone	1,100
Joly	Idem	Mâcon, téléphone	1,000	Idem	Mâcon R. P.	1,000
M <sup>me</sup> Désert	Idem	En disponibilité	"	Idem	Rouen, téléphone	1,000
M <sup>lles</sup> Cambray	Idem	Paris I.	1,000	Idem	Paris, principal	1,000
Joudrier	Idem	Paris, principal	1,000	Idem	Paris I.	1,000
Poix	Idem	Guise	1,000	Idem	Villers-Cotterets	1,000
Agnel	Postulante		"	Idem	Marseille-Arenc	1,000
Lions	Idem		"	Idem	Idem	1,000
Peyrac	Employée	Murat	1,000	Idem	Mauriac	1,000
Labruniè	Idem	Sain-Flour	1,100	Idem	Murat	1,100
Bois	Stagiaire	Paris, principal	"	Idem	Saint-Flour	1,000
Junqua	Postulante		"	Idem	Cognac	1,000
Fauché	Employée	Baumette-les-Dames	1,100	Idem	Montceau-les-Mines	1,100
Troncin	Idem	Montceau-les-Mines	1,000	Idem	Baume-les-Dames	1,000
Houllier	Idem	Rouen, téléphone	R <sup>on</sup> , 1,200	Idem	Rouen, central	R <sup>on</sup> , 1,200
Poulain	Idem	Idem	Trait. 1,100	Idem	Idem	Trait. 1,100
M <sup>me</sup> Bruxelles	Idem	En disponibilité	"	Idem	Paris, central	1,100
M <sup>lles</sup> Couette	Idem	Mâcon R. P.	1,000	Idem	Idem	1,000
Guichard	Postulante		"	Idem	Montceau-les-Mines	1,000
Lainé	Employée	Concarneau	1,000	Idem	Paris, central	1,000
M <sup>mes</sup> Morucci	Idem	Vernon	1,000	Idem	Concarneau	1,000
Fautrier	Idem	Montpellier, caisse d'épargne	1,200	Idem	Montpellier, central	1,200
M <sup>lles</sup> Nicoulet	Idem	Montpellier, central	1,100	Idem	Montpellier, caisse d'épargne	1,100
Roubaud	Idem	Nîmes, téléphone	1,000	Idem	Nîmes, central	1,000
Buisson	Idem	Nîmes, central	1,100	Idem	Nîmes, téléphone	1,100
Bouton	Idem	Louhans	1,000	Idem	Mâcon R. P.	1,000
Rebillet	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,000
Matron	Idem	Montceau-les-Mines	1,000	Idem	Idem	1,000
Boudeville	Idem	Le Creusot	1,000	Idem	Idem	1,000
Thiervoz	Postulante		"	Idem	Louhans	1,000
Charbonnier- Perret	Idem		"	Idem	Idem	1,000
Viette	Idem		"	Idem	Le Creusot	1,000
M <sup>mes</sup> Fricotel	Employée	Paris, principal	R <sup>on</sup> , 1,100	Idem	Paris A.	R <sup>on</sup> , 1,100
Lemoine	Idem	Paris B.	Trait. 1,100	Idem	Idem	Trait. 1,100
M <sup>lles</sup> Doat	Idem	Idem	1,100	Idem	Idem	1,100
Georges	Idem	Idem	1,100	Idem	Idem	1,100
Briquet	Idem	Paris I.	1,100	Idem	Idem	1,100
Stelzlé	Idem	Idem	R <sup>on</sup> , 1,100	Idem	Idem	R <sup>on</sup> , 1,100
Cousin	Stagiaire	Paris B.	"	Idem	Paris B.	Trait. 1,000
Parrain	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Dieul	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Genevoix	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Chatel	Employée	Paris A.	R <sup>on</sup> , 1,000	Idem	Paris C.	R <sup>on</sup> , 1,000
Lavigne	Idem	Idem	R <sup>on</sup> , 1,100	Idem	Idem	R <sup>on</sup> , 1,100
M <sup>me</sup> Brisse	Idem	Paris D.	1,100	Idem	Idem	1,100
M <sup>lles</sup> Venra	Idem	Paris R.	Trait. 1,200	Idem	Idem	Trait. 1,200
Coudereau	Idem	Paris A.	1,100	Idem	Idem	1,100
Bernard	Idem	Idem	1,100	Idem	Idem	1,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.
M <sup>lles</sup> d'Harcourt . . .	Employée . . .	Paris, principal . . .	1,100	Employée . . .	Paris C . . . . .	1,100
Buxerolle . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,100
Robin . . . . .	Idem . . . . .	Paris A . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,100
M <sup>me</sup> Marcheguel . . .	Idem . . . . .	Paris, principal . . .	1,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
M <sup>lles</sup> Delépine . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Thivin . . . . .	Idem . . . . .	Paris B . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Paquin . . . . .	Idem . . . . .	Paris F . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Deportés . . . . .	Idem . . . . .	Paris, principal . . .	1,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Rancoule . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Paris D . . . . .	1,100
M <sup>lles</sup> Courtès . . . . .	Idem . . . . .	Paris F . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Paris E . . . . .	1,100
Briotel . . . . .	Idem . . . . .	Paris, principal . . .	1,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Brucker . . . . .	Ex-employée . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Desinette . . . . .	Stagiaire . . . . .	Paris F . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris F . . . . .	1,000
Delhaye . . . . .	Employée . . . . .	Paris A . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Paris G . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Peyronnet . . . .	Idem . . . . .	Paris I . . . . .	R <sup>ou</sup> , 1,100	Idem . . . . .	Paris H . . . . .	R <sup>ou</sup> , 1,100
M <sup>lles</sup> Thomas . . . . .	Stagiaire . . . . .	Paris B . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris I . . . . .	Trait. 1,000
Lebaut . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Puissant . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Blanchet . . . . .	Idem . . . . .	Paris, principal . . .	"	Idem . . . . .	Paris, principal . . .	1,000
Richard . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Bargeas (M.) . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Benech (A.-M.- J.) . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Boillon (J.) . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Gillet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
M <sup>lles</sup> de Lafène-La- prade . . . . .	Employée . . . . .	Idem . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Paris I . . . . .	1,000
Chaffard . . . . .	Idem . . . . .	Paris B . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Paris R . . . . .	1,200
M <sup>me</sup> Carpeza . . . . .	Surveillante . . .	Paris, principal . . .	1,200	Surveillante . . .	Paris I . . . . .	1,200

